

RAPPORT DE L'ECRI SUR L'ALLEMAGNE

(sixième cycle de monitoring)



Adopté le 10 décembre 2019

Publié le 17 mars 2020

European Commission
against Racism and Intolerance

ECRI
Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ	7
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	11
<i>I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS AUX DROITS</i>	11
A. Organismes de promotion de l'égalité	11
B. Education inclusive	14
C. Migrants en situation irrégulière	16
D. Égalité pour les personnes LGBTI	17
<i>II. LE DISCOURS DE HAINE ET LA VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE</i>	20
A. Le discours de haine	20
B. Violence motivée par la haine	26
<i>III. INTÉGRATION ET INCLUSION</i>	30
A. Migrants	30
B. Sintés et Roms	36
<i>IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À L'ALLEMAGNE</i>	38
A. Recommandations de suivi intermédiaire	38
B. Profilage racial	39
RECOMMANDATIONS DE SUIVI INTERMÉDIAIRE	43
LISTE DES RECOMMANDATIONS	45
BIBLIOGRAPHIE	49

AVANT-PROPOS

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe, est une instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la citoyenneté, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Elle est composée de membres indépendants et impartiaux, désignés sur la base de leur autorité morale et de leur expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance.

Dans le cadre de ses activités statutaires, l'ECRI mène des travaux de monitoring par pays, qui analysent la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe pour ce qui est du racisme et de l'intolérance et formule des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.

Le monitoring par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des Etats membres, sur un pied d'égalité. Les travaux se déroulent suivant des cycles de 5 ans. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998, ceux du deuxième cycle à la fin de 2002, ceux du troisième cycle à la fin de 2007, ceux du quatrième cycle au début de 2014 et ceux du cinquième cycle à la fin de 2019. Les travaux du sixième cycle ont débuté fin 2018.

Les méthodes de travail pour l'élaboration des rapports comprennent des analyses documentaires, une visite dans le pays concerné, puis un dialogue confidentiel avec les autorités nationales.

Les rapports de l'ECRI ne sont pas le résultat d'enquêtes ou de dépositions de témoins, mais d'analyses basées sur un grand nombre d'informations émanant de sources très variées. Les études documentaires reposent sur un nombre important de sources écrites nationales et internationales. La visite sur place permet de rencontrer les milieux directement concernés (gouvernementaux et non gouvernementaux) et de recueillir des informations détaillées. Le dialogue confidentiel avec les autorités nationales permet à celles-ci de fournir, si elles l'estiment nécessaire, des commentaires sur le projet de rapport en vue de corriger d'éventuelles erreurs factuelles qui pourraient être contenues dans le texte. A l'issue de ce dialogue, les autorités nationales peuvent, si elles le souhaitent, demander à ce que leurs points de vue soient reproduits en annexe au rapport définitif de l'ECRI.

Les rapports par pays du sixième cycle sont centrés sur trois thèmes communs à tous les Etats membres : (1) Egalité effective et accès aux droits, (2) Discours de haine et violence motivée par la haine, et (3) Intégration et inclusion, et sur un certain nombre de thèmes spécifiques à chacun d'entre eux.

Dans le cadre du sixième cycle, une mise en œuvre prioritaire est, à nouveau, requise pour deux recommandations spécifiques choisies parmi celles figurant dans le rapport. Au plus tard deux ans après la publication de ce rapport, l'ECRI mettra en œuvre un processus de suivi intermédiaire concernant ces deux recommandations.

Le rapport qui suit a été élaboré par l'ECRI sous sa seule et entière responsabilité. Sauf indication contraire expresse, il rend compte de la situation en date du 19 juin 2019. Les développements intervenus après cette date ne sont donc pas couverts par l'analyse qui suit, ni pris en compte dans les conclusions et propositions qui y figurent.

RÉSUMÉ

Depuis l'adoption du 5^e rapport de l'ECRI sur l'Allemagne le 5 décembre 2013, des progrès ont été accomplis et de bonnes pratiques ont été mises en place dans un certain nombre de domaines.

L'Institut allemand pour les droits de l'homme a été doté d'une assise juridique et des entités chargées de la promotion de l'égalité ont été créés dans des *Länder* qui n'en disposaient pas jusqu'ici. À Berlin, il est prévu de mettre en place un organisme indépendant de promotion de l'égalité.

Les ministres de l'Éducation des *Länder* ont élaboré un ensemble de recommandations sur l'éducation inclusive et les *Länder* mettent actuellement en œuvre de grands projets destinés à prévenir et à combattre le racisme, l'homophobie et la transphobie en milieu scolaire.

Certains droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière sont protégés par des « pare-feux », grâce auxquels les écoles, les enseignants et les médecins ne sont pas tenus de signaler ces personnes aux fins du contrôle de l'immigration.

Il ressort de diverses enquêtes que la population générale fait preuve d'un haut degré d'ouverture et de compréhension à l'égard des personnes homosexuelles. Le mariage entre personnes de même sexe a été instauré en 2017, et une troisième catégorie de genre a été introduite en 2018 sous l'appellation « divers ». Les autorités travaillent actuellement à une nouvelle réglementation concernant la reconnaissance du genre des personnes transgenres et les mesures médicales de « normalisation du genre » des enfants intersexes.

En 2015, l'Allemagne a chaleureusement accueilli un nombre remarquablement grand de demandeurs d'asile. La Chancelière et les ministres se sont publiquement exprimés contre le discours de haine et ont demandé aux opérateurs de réseaux sociaux de faire respecter leurs lignes directrices concernant le retrait des propos haineux. De même, des cadres ont publiquement condamné le discours de haine.

La loi sur l'application de la loi dans les réseaux sociaux est entrée en vigueur en 2018 ; elle fait obligation aux grands opérateurs de réseaux sociaux de retirer les cas manifestes de discours

de haine de leur plate-forme sous 24 heures. Ainsi les formes les plus graves et les plus manifestes de discours de haine ont-elles disparu des grandes plates-formes de réseaux sociaux.

Les services de police de plusieurs *Länder* collaborent de façon intensive avec la société civile pour améliorer la détection et l'enregistrement des crimes de haine. La police a amélioré ses statistiques concernant ces infractions et les instances judiciaires ont commencé à recueillir des données sur ce type d'infraction à l'échelle du pays en 2019.

Le parlement a introduit dans la législation des dispositions qui permettront de supprimer le financement public des partis politiques racistes ; en vertu d'une autre modification législative, le mobile raciste ou toute autre motivation d'un auteur d'infraction traduisant un mépris de la personne humaine constitue dorénavant une circonstance aggravante.

Les autorités allemandes ont largement investi dans l'intégration précoce des très nombreux primo-arrivants. Elles ont aussi commencé à réviser leur Plan national d'action en matière d'intégration (PNA-I) en adoptant une approche globale qui vise la pleine inclusion dans la société.

Le nombre d'inscriptions d'enfants issus de l'immigration dans l'éducation préscolaire a augmenté et ces enfants peuvent bénéficier d'un soutien linguistique supplémentaire. Ils sont plus nombreux à intégrer la meilleure des filières d'enseignement secondaire et à s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Le nombre de fonctionnaires issus de l'immigration a augmenté et bon nombre des réfugiés arrivés en 2015 ont déjà trouvé un emploi.

Les médiateurs sintés et roms contribuent à améliorer les résultats scolaires des enfants de ces communautés et à établir le dialogue avec les groupes roms récemment arrivés.

L'ECRI se félicite de ces évolutions positives en Allemagne. Toutefois, malgré les progrès accomplis, certains points demeurent préoccupants.

L'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination (AFLD) a un mandat trop limité : il lui manque des compétences fondamentales en matière d'assistance aux victimes et de

traitement du contentieux : elle n'est pas totalement indépendante et elle ne dispose pas d'un budget suffisant. De plus, il n'y a pas d'organismes indépendants de promotion de l'égalité dans les *Länder*.

Les normes en matière d'éducation aux droits de l'homme ne sont pas suffisamment appliquées et les enseignants ne se sentent pas suffisamment préparés à l'enseignement dans un environnement divers.

Le projet de loi sur la reconnaissance du genre restreint gravement le droit à l'autodétermination des personnes transgenres. Les bébés et les enfants en bas âge intersexes sont toujours soumis à des interventions chirurgicales et à des thérapies non nécessaires d'un point de vue médical et qui pourraient être différées.

L'islamophobie est très présente et le discours public est devenu de plus en plus xénophobe. Le racisme est particulièrement flagrant dans deux sous-organisations d'un nouveau parti politique et le discours islamophobe et xénophobe permanent de l'extrême droite a une incidence sur le discours politique général.

La police ne coopère pas suffisamment avec la société civile pour détecter et enregistrer les crimes de haine, d'où le signalement très insuffisant de ces délits. Les éléments de preuve du discours de haine en ligne ne sont pas systématiquement transmis à la police et au parquet.

Le nombre d'extrémistes de droite prêts à faire usage de la violence augmente. Des attentats à motivation raciste ont été commis par des terroristes islamistes et d'extrême droite. Les demandeurs d'asile victimes des crimes de haine sont expulsés avant de pouvoir témoigner dans les procédures pénales.

Le Plan national d'action en matière d'intégration ne contient pas d'indicateurs qui permettraient d'évaluer son état d'avancement, et sa révision ne progresse que lentement. Le taux d'inscription en garderie des enfants de moins de trois ans issus de l'immigration a augmenté, mais il n'est que de 20 %. Dans le primaire, les enfants issus de l'immigration sont en retard en ce qui concerne le niveau en lecture et ce retard continue de se creuser jusqu'à la neuvième année scolaire ; ces enfants sont deux fois plus susceptibles de quitter l'école sans diplôme.

Les résultats des tests de langue dans la population issue de l'immigration continuent de baisser et le taux de chômage de ces personnes est toujours plus de deux fois supérieur à celui du reste de la population. Les Sintés et les Roms allemands ont besoin d'être aidés sur le plan de l'éducation et les Roms migrants sont souvent victimes d'exclusion et d'exploitation sur le marché du travail et du logement.

Des éléments solides attestent que le profilage racial est très répandu, mais de nombreux services et représentants de la police n'ont pas connaissance de cette pratique ou refusent d'admettre qu'elle existe.

Dans le présent rapport, l'ECRI demande aux autorités de prendre des mesures supplémentaires dans un certain nombre de domaines et formule une série de recommandations, dont les suivantes.

Les autorités devraient mettre les dispositions relatives aux compétences, aux pouvoirs, à l'indépendance et à l'efficacité de l'AFLD en conformité avec les normes de l'ECRI. Elles devraient également instituer un système cohérent d'organismes chargés d'apporter aux victimes de discrimination une aide effective, notamment une assistance juridique sur l'ensemble du territoire national, et s'employer à créer des organismes indépendants de promotion de l'égalité dans tous les *Länder**

Ces derniers devraient faire figurer les droits de l'homme et l'égalité de traitement dans leur législation sur l'éducation et dans les parties obligatoires des programmes scolaires, et former davantage les enseignants à l'enseignement inclusif dans des classes diverses.

Ils devraient financer des services de conseil et d'assistance facilement accessibles aux migrants en situation irrégulière et veiller à ce que les organismes chargés du remboursement des soins de santé ne soient pas obligés de signaler ces personnes aux services de contrôle de l'immigration.

L'Allemagne devrait adopter rapidement une législation interdisant les actes chirurgicaux non nécessaires et autres traitements sur les enfants intersexes et créer des services de conseil et d'assistance pour ces enfants et leurs parents.

* Cette recommandation fera l'objet d'un suivi intermédiaire de l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

Les autorités devraient uniformiser le signalement du discours de haine sur les plateformes de médias sociaux en ligne et s'assurer que les éléments de preuve attestant de l'usage de tels propos soient systématiquement transmis à la police. De plus, la police devrait, en coopération avec la société civile, analyser les éléments de preuve à l'appui des crimes de haine, lancer des études sur les enquêtes relatives à ces délits et publier des rapports sur ce type d'infraction.

La police et les services de renseignement devraient mettre en œuvre des mesures propres à prévenir la radicalisation et à aider les extrémistes à quitter les groupes racistes, homophobes et transphobes. Il conviendrait d'intensifier la formation de la police, des procureurs et des juges relative aux crimes de haine, et les victimes dont les demandes d'asile ont été rejetées ne devraient pas être expulsées avant d'avoir témoigné.

Les autorités devraient accélérer la mise à jour du plan PNA-I, définir des indicateurs d'intégration et les intégrer dans ce plan ; de même, il conviendrait d'y faire figurer l'objectif d'augmentation du pourcentage d'enfants issus de l'immigration dans l'éducation préscolaire ainsi que des mesures pour atteindre cet objectif. S'agissant de la Charte de la diversité, il conviendrait d'encourager l'élaboration d'un indice permettant d'évaluer périodiquement les actions mises en œuvre par les signataires pour promouvoir la diversité.

Les autorités devraient embaucher des médiateurs roms partout où vivent des Sintés et des Roms allemands ou des Roms primo-arrivants.

La police fédérale et la police des *Länder* devraient commander une étude sur le profilage racial et participer à cette étude dans le but de mettre fin à cette forme de racisme institutionnel*.

* Cette recommandation fera l'objet d'un suivi intermédiaire de l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS AUX DROITS

A. Organismes de promotion de l'égalité¹

1. En ce qui concerne l'existence, le mandat, l'indépendance et l'efficacité des organismes allemands de promotion de l'égalité, l'ECRI déplore la persistance d'un certain nombre de déficiences. L'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination a été créée en 2006 par la loi sur l'égalité de traitement en tant qu'entité autonome dotée de sa propre personnalité juridique (voir les paragraphes 1 et 2 de la Recommandation de politique générale (RPG) n° 2 de l'ECRI sur les organismes de promotion de l'égalité). Le mandat de l'Agence est limité au champ d'application de la loi générale sur l'égalité de traitement et ne couvre pas explicitement le discours de haine, les motifs de discrimination que constituent la couleur de la peau, la langue, la nationalité et l'identité de genre et la discrimination intersectionnelle, comme le recommande le paragraphe 4 a et b de la RPG n° 2. Il ne couvre pas non plus l'ensemble du secteur public et du secteur privé (paragraphe 4 c de la RPG n° 2).
2. En ce qui concerne la fonction de promotion et de prévention des organismes de promotion de l'égalité, l'Agence n'a pas compétence pour intervenir dans la procédure législative (paragraphe 13 j de la RPG n° 2). De plus, elle manque d'attributions importantes en matière d'assistance et de traitement du contentieux : si elle a compétence pour assister les personnes exposées aux discriminations et à l'intolérance en leur fournissant des informations, en les aiguillant vers d'autres organisations et en intervenant en qualité de médiatrice, elle ne peut pas leur fournir une assistance juridique, comme le recommande le paragraphe 14 a, c, d et e de la RPG n° 2, les représenter devant les institutions, les organismes juridictionnels et les tribunaux, saisir la justice en son nom propre ou intervenir en tant qu'*amicus curiae*, tierce partie ou expert. Les membres de son réseau de lutte contre la discrimination ne peuvent pas non plus fournir une assistance de ce type dans toute l'Allemagne. Comme l'ECRI l'a fait observer dans son dernier rapport sur ce pays, l'Agence ne peut pas non plus interroger des personnes ni solliciter une décision exécutoire auprès d'un tribunal ou imposer des amendes administratives à une personne ou une institution qui ne se conforme pas à une décision en lien avec ses pouvoirs d'investigation (paragraphe 21 c et d de la RPG n° 2).
3. S'agissant de l'indépendance de l'Agence, l'ECRI constate avec regret l'existence de certaines défaillances. Le directeur de l'Agence est nommé par le Ministère fédéral de la famille sur proposition du Gouvernement fédéral (paragraphe 26.1 de la loi générale sur l'égalité de traitement), alors que, en vertu du paragraphe 23 de la RPG n° 2, l'exécutif ne devrait exercer une influence décisive sur aucune des étapes de la procédure de sélection. En outre, la durée du mandat du directeur est liée à la législature, et la société civile souligne que la dernière vacance n'a pas été portée à la connaissance d'un large public et n'a pas fait l'objet d'une diffusion transparente. Dans la pratique, cela a débouché, pour la deuxième fois depuis le moment relativement récent de la création de l'Agence, sur le dépôt par un candidat non retenu d'un recours devant le tribunal administratif, en conséquence de quoi le poste est vacant depuis des mois. De plus, la loi prévoit l'établissement par l'Agence et d'autres institutions d'un rapport commun à présenter tous les quatre ans au Parlement. En fait, les organismes de promotion de l'égalité devraient, conformément aux paragraphes 30 et 35 de la RPG n°2, publier des rapports annuels qui seraient soumis au parlement et au gouvernement pour

¹ Pour la terminologie, voir le glossaire de l'ECRI, <https://rm.coe.int/ecri-glossary/1680934974>.

examen, mais sans avoir à obtenir leur agrément ou celui d'une autre partie extérieure quelle qu'elle soit.

4. L'Institut allemand pour les droits de l'homme a lui aussi un mandat pour l'égalité, qui couvre le secteur public. Initialement créé en tant qu'association, cet Institut a été doté en 2015 d'une assise juridique lui permettant de satisfaire aux conditions essentielles de l'indépendance, mais il n'a pas compétence pour recevoir des plaintes et ne dispose pas non plus de certaines autres attributions élémentaires en matière d'assistance et de traitement du contentieux (voir le paragraphe 14 de la RPG n° 2). Ainsi, par exemple, il ne peut pas saisir les tribunaux d'affaires de profilage racial (voir aussi les paragraphes 105 et suiv. plus loin).
5. L'ECRI conçoit bien que, en vertu des articles 30,83 et suiv. et 92 de la Loi fondamentale – la Constitution allemande –, la création d'organes judiciaires et administratifs (indépendants) tels que les organismes de promotion de l'égalité relève en principe de la compétence législative des *Länder*. Sur ce point, l'ECRI prend note avec satisfaction que, suite à sa recommandation de créer des organismes de ce type dans tous les *Länder* (paragraphe 22 de son cinquième rapport sur l'Allemagne), d'autres *Länder* ont mis en place ou désigné des entités chargées de promouvoir l'égalité et de combattre le racisme et l'intolérance. Lors de la réunion annuelle de 2019 de ces entités, 11 des 16 *Länder* étaient représentés. Toutefois, l'ECRI constate avec regret que ces entités de lutte contre la discrimination, créées dans le cadre de l'administration des *Länder* concernés, ne sont pas indépendantes. Tout en reconnaissant la contribution importante que ces administrations apportent à la promotion de l'égalité et à la lutte contre le racisme et l'intolérance, l'ECRI souligne qu'il est indispensable que les *Länder* mettent également en place des organismes de promotion de l'égalité indépendants. À cet égard, l'ECRI se réjouit vivement de l'initiative prise par le *Land* de Berlin d'adopter sa propre loi antidiscrimination² qui s'applique au secteur public du *Land* et porte création d'un bureau du médiateur en tant qu'organisme de promotion de l'égalité indépendant chargé de régler par la médiation les cas de discrimination du fait des autorités publiques du *Land* et, en cas d'échec de la médiation, de demander à l'autorité compétente de corriger la situation³.
6. Ses années thématiques, ses activités de recherche et ses campagnes de sensibilisation ont permis à l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination de mener, avec des ressources limitées, une action utile de prévention et de lutte contre la discrimination et l'intolérance. En ce qui concerne l'Institut allemand pour les droits de l'homme, les membres de la commission parlementaire chargée des droits de la personne et de l'aide humanitaire ont fait savoir à l'ECRI que ses rapports annuels contribuaient notablement à une meilleure information du public sur la question de la discrimination.
7. La société allemande étant de plus en plus fortement diversifiée (voir le paragraphe 72 plus loin), l'ECRI considère que les autorités se doivent d'investir davantage dans leurs structures de promotion de l'égalité. De l'avis de la Commission, l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination continue – avec un budget de 4,4 millions d'euros et 27 postes – de manquer cruellement de personnel et de ressources financières. Le financement et la dotation en effectifs de cette Agence devraient être calculés sur la base d'indicateurs objectifs (voir le paragraphe 101 de l'exposé des motifs de la RPG n° 2) et tenir compte en particulier de la diversité croissante de la société allemande⁴.

² Abgeordnetenhaus Berlin, Drucksache (imprimé) n° 18/1996 du 12 juin 2019

³ Berliner Zeitung 2019.

⁴ Pour des données sur les ressources des organismes de promotion de l'égalité dans d'autres pays, voir le site Web d'Equinet, http://www.equineteurope.org/spip.php?page=tableau_neb§ion=members, consulté le 15 mai 2019.

8. L'ECRI est consciente qu'il existe une résistance considérable au renforcement des organismes de promotion de l'égalité et de la législation antidiscrimination, ce qui a également conduit au blocage par l'Allemagne de nouvelles initiatives en matière d'égalité également au niveau de l'Union européenne. L'ECRI déplore en particulier le fait que la Confédération des associations d'employeurs allemands n'ait calculé que les coûts induits par l'adoption de la législation antidiscrimination⁵, sans en chiffrer les effets positifs. Toute avancée en matière d'égalité de traitement et tout recul de la discrimination se concrétisent non seulement par un progrès social, mais aussi par une croissance économique lorsque des personnes de toutes origines améliorent leurs résultats scolaires dans le cadre d'un système éducatif non discriminatoire, obtiennent de meilleurs diplômes, sont embauchés à la faveur d'un processus de recrutement non discriminatoire, et évoluent et font leurs contributions dans un environnement de travail non discriminatoire⁶. L'ECRI encourage donc les autorités à évaluer, en concertation avec les partenaires sociaux, les effets positifs d'un renforcement des structures de promotion de l'égalité de traitement afin de préparer le terrain pour pouvoir renforcer l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination et les réseaux existants de lutte contre les discriminations, leur donner les moyens de fournir un soutien efficace, notamment de l'assistance aux victimes de discrimination, créer des organismes de promotion de l'égalité indépendants dans les *Länder* et conférer à tous ces organismes des compétences en matière d'assistance aux victimes et de traitement du contentieux pour les aider à faire respecter les droits des personnes exposées au racisme et à l'intolérance.
9. Lorsqu'elles réviseront les dispositions de la loi générale sur l'égalité de traitement qui concernent l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination, les autorités devraient également renforcer la législation fédérale antidiscrimination en s'inspirant de la RPG n° 7 de l'ECRI, des recommandations concrètes figurant dans les paragraphes 11 à 17 du cinquième rapport de l'ECRI sur l'Allemagne et de l'évaluation de la loi générale sur l'égalité de traitement effectuée par l'Agence fédérale. Au moment de créer des organismes de promotion de l'égalité indépendants, les *Länder* devraient de leur côté adopter des lois antidiscrimination qui couvrent les parties du secteur public qui relèvent de leur compétence législative, en particulier l'éducation et les activités de la police.
10. L'ECRI recommande aux autorités allemandes d'aligner les dispositions concernant les attributions, les compétences, l'indépendance et l'efficacité de l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination sur sa Recommandation de politique générale n° 2 sur les organismes de promotion de l'égalité. En particulier, elles devraient i) en élargir le mandat au discours de haine, aux motifs de discrimination que constituent la couleur de la peau, la langue, la nationalité et l'identité de genre, et à la discrimination intersectionnelle; ii) faire en sorte que son mandat couvre toutes les parties du secteur public et du secteur privé qui relèvent de la compétence de la Fédération; iii) l'habiliter à intervenir dans la procédure législative, à fournir une assistance juridique aux personnes exposées au racisme et à la discrimination, à représenter celles-ci devant les institutions, les organismes juridictionnels et les tribunaux, à saisir la justice en son nom propre et à intervenir dans les procédures judiciaires en tant qu'*amicus curiae*, tierce partie ou expert; iv) la doter du pouvoir d'entendre des témoins; v) réformer la procédure de nomination de son directeur; vi) prévoir qu'elle établit des rapports annuels à soumettre au parlement et au gouvernement pour examen; et vii) mettre à sa disposition des ressources humaines et financières suffisantes.

⁵ BDA 2018.

⁶ Sur ces aspects positifs, voir BDA 2016 et c.

11. L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place un système cohérent d'organisations qui assurent aux victimes de discrimination une assistance juridique et autre efficace sur l'ensemble du territoire national. À cette fin, les *Länder* allemands devraient entreprendre de mettre sur pied des organes de promotion de l'égalité indépendants conformément à la Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI.

B. Education inclusive

12. La présente section porte sur les politiques d'éducation qui entendent s'attaquer à l'exclusion et à la marginalisation grâce à une éducation inclusive pour tous les enfants et qui visent à instaurer une société inclusive et tolérante (sections II et III de la RPG n° 10).
13. En Allemagne, la compétence législative et administrative en matière d'éducation est conférée aux *Länder*, ceux-ci ont établi la Conférence permanente des Ministres de l'éducation et des affaires culturelles chargée d'élaborer des recommandations non contraignantes. L'ECRI constate avec satisfaction qu'en 2013, la Conférence permanente a présenté une recommandation révisée intitulée « Éducation interculturelle en milieu scolaire » et, en 2015, une recommandation intitulée « Former les enseignants pour la diversité à l'école » ainsi qu'une déclaration conjointe intitulée « Présentation de la diversité culturelle, de l'intégration et du phénomène migratoire dans les contenus éducatifs ». En 2018, elle a entièrement refondu ses « Recommandations sur l'éducation aux droits humains »⁷. La Conférence permanente a entrepris d'élaborer un document sur l'histoire, la culture et le mode de vie des Sintés et des Roms⁸. Selon ses recommandations, l'éducation aux droits humains est l'un des thèmes interdisciplinaires de l'enseignement secondaire dispensé aux enfants âgés de 10 à 19 ans⁹.
14. Toutefois, l'ECRI a été informée que ces recommandations n'étaient pas suffisamment appliquées dans les *Länder*. Selon une étude de l'Institut allemand pour les droits de l'Homme, la connaissance des droits humains ne figure parmi les objectifs éducatifs généraux de la loi sur l'éducation que dans trois États fédérés sur seize. Au cours de sa visite de pays, l'ECRI a pu constater que, dans la pratique également, on accordait peu d'intérêt à l'apprentissage des droits humains, de l'égalité et des valeurs. Toujours d'après l'Institut, certains manuels scolaires et matériels pédagogiques contiennent des représentations stéréotypées et désobligeantes sur l'origine, la religion ou le genre, et de nombreux manuels ne présentent pas la diversité dans sa normalité quotidienne¹⁰.
15. De plus, l'ECRI est préoccupée par les résultats d'une étude réalisée en 2017, selon laquelle 18 % des personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne et 15 % des personnes originaires de Turquie se sentaient victimes de discrimination dans les établissements d'enseignement allemands en tant qu'élèves/étudiants ou parents¹¹. Environ 16 % de tous les Allemands âgés de 15 ans interrogés ont signalé être régulièrement victimes de harcèlement à l'école au moins « plusieurs fois par mois »¹²; le harcèlement antisémite touche les écoles, en particulier à Berlin¹³. Les enseignants ne sont pas suffisamment préparés à travailler dans un environnement empreint de diversité, dans la mesure où ni les droits humains, ni

⁷ Kultusministerkonferenz 2018.

⁸ Information communiquée par les autorités allemandes par lettre du 30 octobre 2018.

⁹ Kultusministerkonferenz 2017 : 129.

¹⁰ Institut allemand pour les droits de l'homme, août 2017 : 4.

¹¹ Agence des droits fondamentaux de l'UE 2019.

¹² OCDE, 19 avril 2017.

¹³ Telegraph 2018.

l'enseignement dans des classes accueillant des enfants d'origines diverses, ni la lutte contre la discrimination et le harcèlement n'ont été inscrits dans leur formation initiale obligatoire, que ce soit à l'université, dans le programme de stage « Referendariat » ou dans la formation continue des *Länder*¹⁴.

16. L'ECRI se félicite que la Fédération et les *Länder* aient développé de **bonnes pratiques** pour remédier à ces insuffisances. C'est ainsi qu'un réseau de plus de 1 000 enseignants issus de l'immigration contribue, dans le *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie, à promouvoir la diversité et l'inclusion dans le système éducatif. Le *Land* de Berlin a récemment mis en place la Commissaire chargée de la lutte contre la discrimination de l'Administration de l'éducation, de la jeunesse et de la famille du Sénat¹⁵, qui a traité au cours de la première année scolaire complète pendant laquelle elle a exercé ses fonctions plus de 100 plaintes pour discrimination raciale à l'école, dont un grand nombre mettaient en cause des enseignants. Cent soixante-dix experts de la lutte contre le harcèlement ont été envoyés dans des écoles à travers le pays pour lutter contre l'antisémitisme¹⁶. Le programme de 115,5 millions d'euros intitulé « Pour une démocratie vivante ! » (*Demokratie leben !*) du Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et des jeunes soutient des initiatives qui couvrent notamment les questions liées à la diversité et à la coexistence non violente et respectueuse en milieu scolaire¹⁷. L'un des projets, « École sans racisme – école du courage » invite les enfants à combattre la discrimination et à contribuer à l'instauration d'une société non violente et démocratique¹⁸. Des plans d'action relatifs à la diversité sexuelle et aux stéréotypes de genre, et le projet « Une école de la diversité – une école sans homophobie » portent sur les questions liées aux LGBTI dans l'éducation. En ce qui concerne le programme fédéral « Pour une démocratie vivante ! », un certain nombre d'interlocuteurs ont souligné qu'il était nécessaire de pérenniser et d'institutionnaliser les bonnes pratiques développées, mais aussi de les généraliser dans les écoles et d'autres secteurs de l'administration publique.
17. Compte tenu de la grande diversité constatée dans les classes allemandes, l'ECRI considère que tous les *Länder* devraient insérer les droits humains et l'égalité de traitement dans leurs lois sur l'éducation et dans les parties obligatoires de leurs programmes d'enseignement. Ils devraient aussi reproduire les bonnes pratiques développées au cours de ces projets et les généraliser dans les écoles. En outre, les enseignants devraient être mieux formés à dispenser une éducation de qualité et inclusive dans des classes accueillant des enfants d'origines diverses, à intervenir en cas d'actes de harcèlement et de discrimination et, partant, à créer les conditions permettant à des élèves de toutes origines de s'épanouir dans un espace protégé, de réaliser leur potentiel et d'obtenir les meilleurs résultats scolaires possibles.
18. L'ECRI recommande aux autorités de tous les *Länder* allemands d'insérer les droits humains et l'égalité de traitement dans leurs lois sur l'éducation et d'en rendre l'enseignement obligatoire. Elles devraient par ailleurs généraliser dans les écoles les bonnes pratiques tirées des projets menés et renforcer la formation initiale et continue des enseignants en matière d'enseignement inclusif dans des

¹⁴ Institut allemand pour les droits de l'homme, août 2017 : 4; Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive 2019; voir aussi Comité des droits de l'enfant, recommandations 2014 : paragraphe 20b; Comité des droits des personnes handicapées 2015 : paragraphe 28c; Comité pour l'élimination de la discrimination raciale 2015 : paragraphes 10iv, 11c et 16.

¹⁵ http://www.antidiskriminierungsstelle.de/SharedDocs/KontaktDaten/DE/Kontakt_AntidiskrB_Sen_BJF_Berlin.html?nn=8026478, consulté le 14 mars 2019 ; Morgenpost 2018.

¹⁶ Telegraph 2018.

¹⁷ <https://www.demokratie-leben.de/>, consulté le 15 mai 2019.

¹⁸ <https://www.schule-ohne-rassismus.org/startseite/>, consulté le 15 mai 2019.

classes accueillant des enfants d'origines diverses, et pour ce qui est d'intervenir en cas de harcèlement et de discrimination.

C. Migrants en situation irrégulière

19. Dans sa RPG n° 16¹⁹, l'ECRI recommande de mettre en place des « pare-feux » explicites afin de protéger les droits fondamentaux élémentaires des migrants en situation irrégulière dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, le logement, la sécurité et l'assistance sociales, la protection de l'emploi et la justice. Ces pare-feux doivent dissocier les activités des autorités publiques chargées de fournir des services sociaux de celles des services de contrôle de l'immigration, de façon que les migrants en situation irrégulière ne s'abstiennent pas de prendre contact avec les autorités publiques par peur d'être expulsés²⁰.
20. En dépit du devoir général qui incombe aux autorités allemandes d'informer l'Office de l'immigration des soupçons qu'elles pourraient nourrir à l'égard de la présence irrégulière de migrants (paragraphes 87.1 et 87.2 de la loi sur le droit de séjour)²¹, l'ECRI constate avec satisfaction qu'en 2011, un pare-feu a été mis en place en ce qui concerne l'éducation : depuis, les établissements d'enseignement comme les écoles, les jardins d'enfants et les crèches sont exemptés de l'obligation de notification générale (paragraphe 87.1 de la loi sur le droit de séjour). Avant cette date, plusieurs autorités locales et régionales avaient déjà mis en place des pare-feux similaires²². De plus, les jeunes ou adolescents de nationalité étrangère et leurs parents peuvent se voir octroyer un permis de séjour temporaire, en particulier si l'adolescent(e) a résidé en Allemagne pendant quatre années de façon ininterrompue et a accompli avec succès quatre années d'études dans une école allemande (paragraphes 25a.1, 25a.2 et 26.1 de la loi sur le droit de séjour)²³. À la fin de décembre 2018, 4 842 permis de séjour temporaire avaient été accordés en vertu de l'article 25a.1 de la loi sur le droit de séjour²⁴.
21. En ce qui concerne les soins de santé, les autorités ont informé l'ECRI que les migrants en situation irrégulière pouvaient demander l'asile et qu'ils avaient alors immédiatement accès à des soins médicaux en vertu des paragraphes 1.1.1 et 1.1.4 à 1.1.6 de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile. En outre, il est en principe interdit aux médecins, conformément au paragraphe 88.2 de la loi sur le droit de séjour, de communiquer des données sur ces migrants. Toutefois, il n'existe pas de disposition analogue et, partant, pas de pare-feu en ce qui concerne les services chargés de rembourser le coût des soins médicaux. Devant la menace d'être signalées par ces services et expulsées, des personnes en situation irrégulière, dont des femmes enceintes et des personnes ayant besoin de soins d'urgence, n'osent pas prendre contact avec des médecins ou des hôpitaux²⁵. L'ECRI prend note avec satisfaction des **bonnes pratiques** de certaines administrations locales qui mettent à la disposition de ces personnes des services de soins d'une manière qui ne déclenche pas une procédure d'expulsion. De plus, un certain nombre de médecins ont mis en place le réseau des

¹⁹ Voir paragraphes 3, 4, 11 et 12 de la RPG et les paragraphes 3, 4, 11 et 12 de son exposé des motifs.

²⁰ Selon des estimations basées sur les statistiques policières de criminalité, en 2014 plus de cent mille personnes vivaient en Allemagne sans permis de séjour, Vogel, D. 2015 ; EU Destatis 2019.

²¹ Pour cette section, voir Hastie, B. 2015; Internationale Gesellschaft für Menschenrechte 2019.

²² Par exemple, le Land de Hesse permet depuis 2009 aux enfants de s'inscrire à l'école sans apporter la preuve de leur résidence régulière, et plusieurs municipalités, comme Francfort, Hambourg et Munich, ont supprimé l'obligation pour les personnels éducatifs de signaler les enfants de migrants en situation irrégulière, tandis que les autorités scolaires de Hambourg et de Berlin ont révisé leurs pratiques de collecte de données à la suite de campagnes menées en faveur de la protection des données par des associations de parents et d'autres militants.

²³ Un permis de séjour temporaire vaut permis de travail. Il peut être délivré et sa durée de validité étendue pour une période maximale de trois ans.

²⁴ Bundestag, Bundestagsdrucksache (document) n° 19/8258 du 12 mars 2019.

²⁵ Voir à cet égard le paragraphe 5.4.d du Plan d'action national contre le racisme, Gouvernement fédéral 2017.

36 Medibüros, qui fournit une assistance médicale aux migrants en situation irrégulière²⁶. L'ECRI estime que les autorités devraient veiller à ce que le droit fondamental élémentaire d'accès aux soins de base des migrants en situation irrégulière soit protégé et à ce qu'ils aient accès à ces soins partout dans le pays sans courir le risque d'être signalés aux services de l'immigration.

22. Dans le domaine de l'emploi, l'ECRI note avec préoccupation les informations faisant état de l'exploitation de migrants en situation irrégulière en particulier par le non-respect du salaire minimum ou des heures supplémentaires non-payées²⁷. D'un autre côté, elle juge positif que les tribunaux du travail n'examinent pas la question du permis de séjour si des migrants en situation irrégulière intentent des actions civiles contre leur employeur pour se faire payer leur salaire (voir le paragraphe 30 de la RPG n° 16). Les organisations de la société civile, telles que le Respect Network à Berlin, défendent les droits du travail et les droits fondamentaux des travailleuses domestiques immigrées quelle que soit leur situation au regard du droit de séjour (voir le paragraphe 35 de la RPG n° 16) et le fait qu'une assistance juridique et de représentation des migrants en situation irrégulière devant les tribunaux du travail soit proposée par le syndicat du secteur des services (*Verdi*), sont d'autres **pratiques prometteuses**²⁸.
23. Les organisations de la société civile ont informé l'ECRI que jusqu'à un tiers des migrants qui prennent contact avec elles sans avoir de statut légal auraient en fait droit à un permis de séjour mais ne connaissent pas leurs droits et n'étaient pas capables de les faire valoir. En conséquence, l'ECRI considère que les autorités devraient appuyer et financer des services de conseil et d'assistance facilement accessibles dans tout le pays, grâce auxquels les migrants sans permis de séjour pourraient étudier les possibilités de régulariser leur situation et obtenir une assistance qui leur permettrait de faire valoir leur droit de séjour sans être systématiquement signalés aux services de l'immigration²⁹.
24. L'ECRI recommande aux autorités i) d'étendre le pare-feu mis en place contre le signalement de migrants en situation irrégulière demandant à bénéficier de soins d'urgence et d'autres formes de soins de santé nécessaires aux services chargés du remboursement de ces soins; ii) de financer des services de conseil et d'assistance facilement accessibles dans tout le pays, grâce auxquels les migrants sans permis de séjour pourraient étudier les possibilités de régulariser leur situation et obtenir une assistance qui leur permettrait de faire valoir leur droit de séjour; et iii) de prendre des mesures visant à faire connaître le cadre juridique à la disposition des migrants en situation irrégulière, notamment les pare-feux mis en place dans les domaines de la santé et de l'éducation.

D. Égalité pour les personnes LGBTI

25. Dans une enquête de 2016 réalisée en face à face, 1,5 % des personnes interrogées de chaque sexe se sont déclarés principalement ou exclusivement homosexuelles et 1 % bisexuelles³⁰. En 2017, il est ressorti d'une enquête où seules les femmes étaient interrogées que 5 % des Allemandes s'identifient comme lesbiennes ou bisexuelles³¹. Il y aurait donc au moins deux millions de

²⁶ <https://medibuero.de/>, consulté le 10 avril 2019.

²⁷ Institut allemand pour les droits de l'homme 2018 : 37 et suiv.

²⁸ Deutscher Bundestag Drucksache : 18/11101; FRA 2011 : 39.

²⁹ Les « centres de conseil pour l'intégration équitable » (<https://www.faire-integration.de/en/topic/44.about-us.html>, consulté le 07.10.2019) conseillent les réfugiés, notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Il serait souhaitable d'étendre leur mandat pour qu'ils puissent également conseiller les migrants en situation irrégulière, notamment sur la question de savoir s'ils peuvent prétendre à un permis de séjour.

³⁰ Haversath, J. et al. 2017.

³¹ IFOP 2017, voir aussi LSVD 2019.

personnes homosexuelles et bisexuelles en Allemagne. Selon le dernier recensement partiel en date réalisé par l'Office fédéral de la statistique, il y avait 130 000 couples de même sexe, dont 37 000 étaient mariés et 38 000 avaient conclu un partenariat entre personnes de même sexe³². D'après les autorités, de 1 à 4 % environ de la population ne s'identifient pas ou que partiellement au genre qui leur a été assigné ; près de 4 000 personnes transgenres (5 sur 100 000 habitants) ont suivi un traitement médical. Selon le nombre de formes d'intersexualité considérées, le nombre de personnes intersexes varie entre 0,02 et 1,7 % de la population.

26. Dans une enquête publiée en 2017, 83 % des personnes interrogées étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour affirmer que les couples homosexuels devraient être autorisés à se marier de la même manière que les couples hétérosexuels, 76 % pour affirmer qu'ils devraient avoir les mêmes droits en matière d'adoption, 67 % pour affirmer qu'ils devraient bénéficier du même appui en matière de fécondation in vitro et 86 % pour affirmer que les condamnations prononcées en vertu des anciennes dispositions relatives à l'homosexualité devraient être annulées. Dans le même temps, 81 % des personnes interrogées étaient d'accord pour affirmer que les personnes homosexuelles et bisexuelles sont encore victimes de discrimination et de traitements inégaux en Allemagne³³.
27. L'ECRI note avec satisfaction que les constitutions de plusieurs *Länder* interdisent expressément la discrimination fondée sur « l'identité sexuelle » et que l'article 46 du Code pénal allemand couvre les motivations homophobe et transphobe des crimes de haine³⁴ et les érige en circonstances aggravantes. Comme dans ses précédents rapports, l'ECRI encourage les autorités à ouvrir la liste des motifs de discrimination et d'insérer explicitement les motifs de discrimination que constituent l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans l'article 3 de la Loi fondamentale, à savoir la Constitution allemande.
28. L'ECRI relève avec satisfaction que le mariage entre personnes de même sexe a été autorisé en Allemagne le 1^{er} octobre 2017³⁵ et que les autorités ont entrepris de réviser la législation sur l'ascendance afin d'en supprimer toute discrimination à l'égard des couples lesbiens, qui, à l'heure actuelle, doivent faire une demande d'adoption par le second parent pour obtenir la garde exclusive d'un enfant ; l'ECRI encourage les autorités à finaliser cette révision dans les meilleurs délais.
29. L'ECRI a déjà noté dans son cinquième rapport (paragraphe 103) que la Cour constitutionnelle fédérale (CCF) avait déclaré inconstitutionnelles plusieurs dispositions fondamentales de la loi sur les transsexuels. L'ECRI se félicite du nouveau projet de loi sur la reconnaissance du genre, qui a été présenté le 9 mai 2019 et propose que les tribunaux restent chargés de statuer sur la reconnaissance du genre et le changement des prénoms. Les organisations de la société civile critiquent le fait que les requérants doivent présenter un certificat établi par un « conseiller qualifié » qui déclare et justifie que la personne est sérieusement et définitivement déterminée à changer d'identité de genre ou à n'en adopter aucune. Les autorités ont informé l'ECRI que cette prescription a pour but de prévenir tout abus de la procédure de reconnaissance du genre. L'ECRI encourage les autorités à s'inspirer de l'exemple d'autres pays qui font une plus grande place au droit des personnes transgenres à l'autodétermination. Une bonne solution pourrait consister à donner aux personnes concernées le droit, en

³² Statistisches Bundesamt 2019a.

³³ Antidiskriminierungsstelle des Bundes 2017.

³⁴ Dans le présent rapport, on entend par crime de haine toute infraction pénale motivée par la haine ou des préjugés fondés sur un motif tel que la "race", la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle, réelle ou présumée. Pour de plus amples informations sur la notion de crime de haine, voir <http://hatecrime.osce.org/what-hate-crime>.

³⁵ Deutscher Bundestag 2019.

principe, de demander la reconnaissance du genre et le changement de leur prénom sans avoir à produire de certificat, et à prévoir que l'autorité chargée de statuer sur la requête ne puisse exiger la production d'un certificat que s'il existe des indices d'un éventuel abus de droit³⁶.

30. L'ECRI constate également avec satisfaction que la Fédération et 15 des 16 *Länder* ont appliqué la recommandation faite au paragraphe 110 du cinquième rapport de l'ECRI d'adopter un plan d'action ou un programme global en vue de promouvoir la tolérance envers les personnes LGBT et de combattre l'homo/transphobie. En application de la recommandation faite au paragraphe 112 du cinquième rapport de l'ECRI, ils ont également inclus certains sujets spécifiques aux transgenres dans leurs plans d'action³⁷.
31. Dans le cadre du présent cycle de monitoring, l'ECRI traite également de la situation des personnes intersexes, qui sont nées avec des caractéristiques chromosomiques, génitales ou de niveau hormonal qui ne correspondent pas à la norme établie pour les catégories « masculin » et « féminin » telles qu'utilisées en anatomie sexuelle ou reproductive. En octobre 2017, la Cour constitutionnelle fédérale a décidé que les règles d'enregistrement des personnes intersexes en vigueur étaient inconstitutionnelles et a fixé un délai pour l'adoption de nouvelles règles³⁸. L'ECRI note avec satisfaction que l'Allemagne a introduit un troisième sexe « divers » à l'état civil en décembre 2018³⁹ et y voit une **bonne pratique**. En revanche, elle déplore l'obligation générale de présenter un certificat médical confirmant l'existence d'une variation du développement sexuel. L'ECRI encourage à nouveau les autorités à restreindre le moins possible le droit des personnes intersexes à l'autodétermination⁴⁰.
32. L'ECRI juge préoccupantes les informations faisant état qu'en Allemagne, les bébés et nourrissons intersexes subiraient encore des interventions chirurgicales et des traitements qui ne sont pas « médicalement nécessaire » et peuvent avoir lieu plus tard dans le but de rendre leur apparence et leurs fonctions physiques compatibles avec une conception sexuelle binaire. Ces interventions sont généralement irréversibles et peuvent causer des souffrances physiques et psychologiques graves et de longue durée⁴¹. L'ECRI est également préoccupée par le fait qu'il n'existe de centres d'assistance pour personnes intersexes et leur famille que dans quelques endroits⁴². Elle déplore également que les personnes intersexes signalent qu'elles rencontrent des difficultés d'accès aux soins de santé. Du fait de la binarité du système d'assurance maladie, une personne intersexuée à laquelle on aurait attribué le genre « féminin » aura du mal à se faire rembourser un traitement pour sa prostate, ou une personne intersexuée à laquelle on a attribué le genre « masculin » a du mal à se faire rembourser un dépistage du cancer du sein.
33. De l'avis de l'ECRI, il est de la plus haute importance de prendre des mesures d'ordre législatif et procédural pour protéger les bébés et enfants intersexes contre les interventions chirurgicales prématurées⁴³. C'est pourquoi elle note avec

³⁶ Voir en ce contexte CdE, APCE 2015 : § 6.2.1 et www.Yogyakartaprinciples.org 2017 : Principe 31.C.i.

³⁷ Voir, par exemple, le Plan d'action national contre le racisme, Gouvernement fédéral 2017 : 27, 29 et 109.

³⁸ CCF 1 BvR 1 BvR 2019/16, décision du 10 octobre 2017.

³⁹ Avant l'adoption de la loi en question, il était possible de laisser en blanc le champ « sexe » au moment de l'enregistrement d'un enfant nouveau-né. Plus tard, la personne concernée pouvait choisir son sexe ou n'en préciser aucun.

⁴⁰ UE, Parlement Européen 2019 : § 9 ; www.Yogyakartaprinciples.org 2017 : Principe 31.C.i.

⁴¹ Institut allemand pour les droits de l'homme, août 2017 : 9.

⁴² L'ECRI a reçu des informations sur l'existence de tels centres à Berlin et en Rhénanie du Nord-Westphalie, dans le Schleswig-Holstein et en Basse-Saxe.

⁴³ Voir aussi Parlement européen 2019.

satisfaction que les autorités ont entrepris d'élaborer un projet de loi devant réglementer les mesures médicales de « normalisation du genre » et qu'un groupe d'experts composé de médecins, de psychologues, de personnes intersexes, d'associations et de professeurs de droit a contribué à son élaboration⁴⁴. L'ECRI juge également indispensable de mieux faire connaître l'existence des personnes intersexes ainsi que leur situation et leurs besoins spécifiques. Cela contribuera à créer pour elles l'espace nécessaire au sein de la société dans lequel elles puissent s'épanouir sans être soumises à des pressions visant à leur imposer une chirurgie ou d'autres traitements médicaux non-nécessaires au nom d'une conception sexuelle binaire. C'est pourquoi l'ECRI encourage les autorités de tous les *Länder* à assurer aux personnes intersexes des services de conseil facilement accessibles et des sites Web qui mettent tout particulièrement l'accent sur les conseils et l'assistance à fournir aux parents de nouveau-nés intersexes lorsqu'ils doivent prendre des décisions fondamentales et irréversibles concernant les corps et la vie de leurs enfants. L'ECRI encourage également les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que les personnes intersexes aient effectivement accès aux soins de santé.

34. L'ECRI recommande à l'Allemagne d'adopter rapidement une loi qui interdise toute intervention chirurgicale et tous autres thérapies dont les enfants intersexes n'ont pas besoin. Elle recommande en outre à tous les *Länder* d'assurer des services facilement accessibles de conseil et d'assistance aux enfants intersexes et à leurs parents.

II. LE DISCOURS DE HAINE ET LA VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE

A. Le discours de haine⁴⁵

Données

35. L'ECRI se félicite que la police allemande ait inclus plusieurs nouvelles catégories dans ses statistiques relatives aux crimes de haine⁴⁶. Toutefois, ces statistiques ne font état que des « messages haineux publiés sur Internet », sans qu'aucune catégorie comptabilise les affaires liées à des propos haineux tenus dans d'autres domaines. Sur 7 913 affaires liées à des crimes de haine ⁴⁷ (2016: 10 751), 2 270 ont été enregistrées comme liées à des messages haineux publiés sur Internet en 2017. La justice recueille des données sur les infractions xénophobes et les infractions en lien avec l'extrémisme de droite depuis 1992. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il collecte des données sur les crimes de haine à l'échelle nationale, mais l'ECRI n'a pas reçu des autorités des informations sur la question si ces statistiques seront connectées à celles de la police et permettront de suivre des cas depuis l'enquête initiale jusqu'au prononcé de la peine.
36. Une autre source importante de données sur le discours de haine est constituée par les ensembles de rapports de transparence semestriels que les sociétés de réseaux sociaux ont publiés en vertu de la Loi sur l'application du droit dans les réseaux sociaux depuis le premier semestre de 2018. Google a indiqué avoir reçu

⁴⁴ Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz 2018. Ce sujet a également été introduit dans l'accord de coalition.

⁴⁵ Conformément à la RPG n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine. par « discours de haine », on entend le fait de prôner, de promouvoir ou d'encourager sous quelque forme que ce soit, le dénigrement, la haine ou la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes ainsi que le harcèlement, l'injure, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation ou la menace envers une personne ou un groupe de personnes et la justification de tous les types précédents d'expression au motif de la « race »¹, de la couleur, de l'origine familiale, nationale ou ethnique, de l'âge, du handicap, de la langue, de la religion ou des convictions, du sexe, du genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, d'autres caractéristiques personnelles ou de statut.

⁴⁶ Elles contiennent désormais 11 catégories : antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, déficience/incapacité intellectuelle, antichristianisme, situation sociale, islamophobie, racisme, autres groupes ethniques, autres religions et orientation sexuelle.

⁴⁷ Les infractions avaient été commises contre des demandeurs d'asile dans 1 903 cas, des juifs dans 1 504 cas (1 468 en 2016), des musulmans dans 1 075 cas, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile dans 312 cas (995 en 2016), des chrétiens dans 129 cas, des Sinti et des Roms dans 41 cas, et des membres d'autres groupes dans 39 cas. En ce qui concerne les crimes de haine commises contre des Roms, voir aussi Amoro Foro 2018.

des demandes de suppression de 304 425 contenus pour YouTube au cours du premier semestre de 2019 (250 957 pour le second et 214 827 pour le premier semestre de 2018), dont 95 950 se rapportaient au discours de haine ou à l'extrémisme politique. Sur les 71 168 contenus supprimés, il y avait 23 567 cas de discours de haine ou d'extrémisme politique. 88 % de ces contenus ont été supprimés ou bloqués dans les 24 heures⁴⁸. Facebook a reçu des demandes de suppression de 1 050 contenus au cours du premier semestre de 2019 (1 048 pour le second et 1 704 pour le premier semestre de 2018), qui ont conduit à la suppression de 349 (369 et 362) messages, soit 33 % (35 % et 21 %) des demandes en question⁴⁹. Ces chiffres seront également analysés au paragraphe 53 ci-dessous.

37. En 2018, le Conseil allemand de la presse a reçu 112 plaintes en rapport avec le paragraphe 12 de son Code de la presse⁵⁰ qui interdit la discrimination (contre 164 en 2017 et 162 en 2016). Dans une étude mondiale récente, l'Allemagne s'est classée parmi les pays avec le plus haut degré d'hostilité sociale au 3^e rang des 47 États membres du Conseil de l'Europe pour l'indice d'hostilité sociale, et son taux en matière d'hostilité a augmenté au cours des dernières années. Selon cette étude, les musulmans sont le groupe religieux le plus ciblé en Allemagne⁵¹. Un niveau élevé d'islamophobie est confirmé par une autre enquête récente, dans laquelle près de la moitié des musulmans interrogés originaires d'Afrique subsaharienne (48 %) ont indiqué avoir été harcelés en raison de leur origine ethnique ou immigrée au moins une fois au cours des 12 mois écoulés⁵².

Discours public

38. L'ECRI déplore que le discours public allemand soit devenu depuis quelques années de plus en plus xénophobe et que le discours de haine se soit répandu. En octobre 2014, le mouvement nationaliste anti-islam PEGIDA a commencé d'organiser à Dresde des manifestations hebdomadaires qui ont rassemblé jusqu'à 25 000 personnes. Cette année-là, le Parti national-démocratique d'Allemagne (NPD) a utilisé des affiches électorales comportant des slogans racistes⁵³. Les réseaux de militants d'extrême-droite étrangers et nationaux et certains médias étrangers ont utilisé les réseaux sociaux pour diffuser des contenus partiels concernant des questions telles que l'immigration, la politique étrangère et la guerre en Syrie, et promouvoir des thèmes relevant d'un discours contre l'immigration afin d'influencer les électeurs et les médias et de saper la confiance dans les institutions. Des études ont montré que ces petits groupes d'extrémistes en étaient venus à exercer une influence considérable sur le débat en ligne et, par la suite, sur le débat public, les médias traditionnels et les élections à l'échelle de la Fédération et des *Länder*⁵⁴. En 2015, la Ministre fédérale de la justice et la chancelière allemande ont publiquement demandé à Facebook de prendre des mesures plus vigoureuses contre le discours de haine⁵⁵.

⁴⁸ Google 2019.

⁴⁹ Facebook 2019 a et b.

⁵⁰ Presserat 2017a.

⁵¹ PEW Research Centre 2018 : 37 et suiv.

⁵² Agence des droits fondamentaux de l'UE 2017.

⁵³ Tels que les slogans suivants : « De l'argent pour mamy, pas pour les Sinti et les Roms », « Maria, pas la charia » et « Mettre les gaz ! ». Pour une analyse juridique, voir Schmahl 2015 et Institut allemand pour les droits de l'homme 2017. Le 24 mai 2019, la CCF a rejeté plusieurs motions urgentes du NPD visant à annuler les décisions d'enlever des affiches électorales racistes plus récentes, décisions 1 BvQ 45/19 et autres.

⁵⁴ ISD 2017 et 2019.

⁵⁵ Zeit online 2015a et b avec des exemples de messages haineux; pour d'autres exemples, voir <https://perlen-aus-freital.tumblr.com/archive>, consulté le 18 mars 2019.

39. Dans ce contexte, l'ECRI juge très positif le fait qu'un grand nombre d'Allemands aient, à l'initiative de la chancelière fédérale, réservé un accueil chaleureux aux quelque 890 000 demandeurs d'asile – nombre exceptionnellement important – arrivés à l'automne 2015. Cette « culture de l'accueil » a mobilisé des centaines de milliers de personnes qui ont pris leur part de l'effort fait pour loger et aider les nouveaux arrivants, dont un grand nombre étaient des réfugiés originaires de Syrie. Les communautés musulmanes ont apporté une importante contribution en ce sens.
40. Toutefois, d'autres parties de la population⁵⁶ se sont inquiétées de cette vague migratoire. L'hostilité et la xénophobie se sont développées et le débat public s'est détérioré. Le parti politique « Alternative pour l'Allemagne » (AfD), créé en 2013, a pris vigoureusement position contre l'immigration. C'est ainsi, par exemple, que Beatrix von Storch, femme politique membre de l'AfD, a exprimé sur Facebook l'opinion que les gardes-frontière devraient être autorisés à faire usage de leurs armes à feu contre les migrants qui arrivent à la frontière et ne respectent pas l'injonction d'arrêter. Des questions, telles que l'ouverture d'enquête suite aux nombreuses plaintes pour agression sexuelle et vol déposées après la célébration du Nouvel an 2015/2016 à Cologne et le fait qu'un grand nombre de demandeurs d'asile étaient présumés figurer parmi les suspects, ont provoqué un vaste débat public, mis à mal le sentiment de sécurité général et contribué à exacerber les sentiments islamophobes et xénophobes et le discours de haine⁵⁷. La focalisation de l'opinion publique et des médias sur d'autres infractions présumées avoir été commises par des demandeurs d'asile, l'attaque du marché de Noël de Berlin par un terroriste islamiste survenue le 19 décembre 2016 et d'autres attaques similaires perpétrées dans des pays voisins ont encore accentué les peurs, la xénophobie et le racisme. L'AfD a obtenu 12,6 % des voix aux élections fédérales de 2017 et, par exemple, 15,1 % lors des élections dans le Bade-Wurtemberg, 20,8 % dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et 24,3 % en Saxe-Anhalt.
41. Lorsqu'elle a été amenée à statuer sur une demande d'interdiction et de dissolution du NPD, la CCF a, en janvier 2017, considéré que son concept de « communauté définie ethniquement », son antisémitisme et son mépris pour l'ordre démocratique en place apparentaient ce parti au national-socialisme. Cependant, en l'absence de preuves suffisantes de la capacité du NPD d'abolir le système constitutionnel, elle a rejeté la demande d'interdiction⁵⁸. Les mesures supplémentaires prises à cet égard sont abordées au paragraphe 56 plus loin.
42. Par ailleurs, un nombre considérable de néonazis a été repéré parmi les membres de l'AfD. Plusieurs d'entre eux ont été exclus du parti après avoir fait le salut hitlérien ou manifesté d'autres manières leur adhésion à l'idéologie nazie ou leur sympathie pour cette idéologie. En janvier 2018, des messages racistes et xénophobes postés sur des réseaux sociaux ont été supprimés des comptes de trois députés membres de l'AfD⁵⁹. En janvier 2019, le Bureau fédéral pour la protection de la Constitution (BfV), s'appuyant sur un rapport détaillé, a déclaré disposer de suffisamment de preuves de l'existence de tendances inconstitutionnelles dans deux organisations de l'AfD, l'« Aile » et l'organisation de

⁵⁶ Notamment des personnes plus âgées ayant un niveau d'instruction et de revenu inférieur et résidant souvent dans des communes plus petites, sises en particulier dans l'est du pays. Zick, A., et Preuß M. 2016 : 24 ; IPSOS 2017 : 8 et suiv.

⁵⁷ Pour d'autres informations, voir Police de Rhénanie du Nord-Westphalie Cologne 2017; Parlement de Rhénanie du Nord-Westphalie 2017 et Zeit online 2017.

⁵⁸ CCF, n° 2 BvB 1/13, 17 janvier 2017 paragraphes 805 et suiv.

⁵⁹ Réagissant à des informations publiées en arabe par la police allemande, Beatrix von Storch a affirmé dans un tweet ce qui suit : « Pensez-vous que cela va calmer les hordes de barbares musulmans adeptes du viol en réunion ? », Welt 2018; Alice Weidel a posté le message suivant : « L'année commence avec la loi sur la censure et l'aplatissement des autorités allemandes devant les foules d'immigrants en maraude passant leur temps à voler, à agresser et à poignarder les gens, auxquelles nous devrions nous habituer. » Un tweet provenant du compte du député Jens Meier a attaqué Noah Becker, fils de la vedette de tennis Boris Becker, en le traitant de « petit demi-nègre en mal d'attention », The Local 2019.

jeunesse « Jeune alternative ». Selon ce rapport, ce qu'il faut redouter le plus de la part de l'AfD, c'est son racisme, qui s'appuie sur un « concept de racisme biologique ou ethnoculturel du peuple » ; ce racisme est particulièrement concentré et flagrant dans ces deux organisations ; certains membres de l'« Aile » ont des liens avec des organisations extrémistes⁶⁰. Selon une étude réalisée par un journal bien connu, au moins 27 collaborateurs de députés de l'AfD ont dans le passé milité au sein d'organisations radicales ou d'extrême droite⁶¹.

43. Le discours islamophobe et xénophobe constamment martelé par l'extrême droite a également déteint sur le discours politique général. Pendant la campagne électorale en Bavière, le Ministre fédéral de l'Intérieur a déclaré en mars 2018, dans un entretien donné au plus grand journal populaire d'Allemagne, que « l'islam ne fait pas partie de l'Allemagne⁶². Dans le cadre d'une conférence de presse tenue le 10 juillet 2018, il a confirmé que 69 Afghans avaient été expulsés le jour même de son 69^e anniversaire ⁶³. De l'avis de l'ECRI, cette façon de présenter implicitement l'expulsion de 69 migrants comme un cadeau d'anniversaire et l'instrumentalisation de leur sort pour contenter le ministre promeuvent le dénigrement de ces personnes sur la base de leur origine ethnique. En août 2018, la question de savoir si les événements qui s'étaient produits à Chemnitz devaient être qualifiés de traque d'immigrants et de pogroms commis par une foule en colère, après que des slogans racistes et xénophobes eurent été criés pendant les manifestations organisées à la suite du meurtre d'un Allemand présumé avoir été commis par un demandeur d'asile (voir aussi le paragraphe 65), a suscité un vif débat public. Tandis que le Président du Bureau fédéral pour la protection de la Constitution était démis de ses fonctions pour avoir minimisé ces événements, le Ministre de l'Intérieur a déclaré, à propos des émeutes, que « la question migratoire (était) la mère de tous les problèmes politiques » de l'Allemagne⁶⁴. L'ECRI constate avec satisfaction qu'il s'est montré plus nuancé lorsqu'il a organisé une conférence sur l'islam en novembre 2018⁶⁵.

Ripostes au discours de haine

44. Comme exposé dans sa RPG n° 15 sur la lutte contre le discours de haine, l'ECRI considère que, pour prévenir et combattre efficacement le discours de haine, il faut agir dans plusieurs domaines, notamment dans la sensibilisation, la prévention et le contre-discours, le soutien aux victimes, l'autorégulation, le recours au pouvoir réglementaire et, en dernier ressort, les enquêtes et sanctions pénales.
45. En matière de sensibilisation et de prévention du discours de haine, l'ECRI note avec satisfaction les nombreuses initiatives qui ont été prises. Le Plan d'action national contre le racisme comprend une section sur le discours de haine et, dans les *Länder* de Hesse et de Thuringe, les accords de coalition de gouvernement prévoient l'élaboration de plans d'action contre le discours de haine et l'antitsiganisme, respectivement. Les initiatives susmentionnées de renforcement de l'éducation aux droits humains permettent d'envisager que les établissements d'enseignement ordinaires contribueront de manière systématique à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'égalité de traitement et aux dangers liés au discours de haine. Dans le cadre du projet « Pour une démocratie vivante ! » du Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et des jeunes et d'autres

⁶⁰ Bundesamt für Verfassungsschutz 2019 : A.I.2; Süddeutsche Zeitung 2019.

⁶¹ Zeit 2018.

⁶² Bild 2018. Avant cela, Wulf, alors Président, en 2010; le Chancelier en 2015 et de nombreux autres acteurs politiques ont affirmé que l'Islam faisait partie de l'Allemagne, Zeit 2015; Reuters 2015.

⁶³ Spiegel online 2018b.

⁶⁴ Tagesspiegel 2018b.

⁶⁵ NTV 2018.

projets analogues exécutés par les *Länder*, un grand nombre d'exemples de **bonnes pratiques** ont été développés pour prévenir et combattre le discours de haine. Il s'agit par exemple des campagnes organisées en ligne pour combattre les propos haineux publiés sur internet en utilisant des mots-dièses comme #ichbinhier ou #wirsindmehr; sur ce point, l'ECRI renvoie à la recommandation faite au paragraphe 18. La Chancelière et des Ministres fédéraux ont réagi à plusieurs reprises au discours de haine en lui opposant un contre-discours et ont mis en place des groupes d'experts sur la lutte contre l'antisémitisme et l'antitsiganisme; ils s'attachent à promouvoir une vision positive de l'intégration inclusive et de la diversité au sein de la société⁶⁶. Les dirigeants d'entreprises de premier plan, comme les présidents-directeurs généraux de Siemens, Daimler et EON, ont dénoncé le racisme et le discours de haine à la suite de ce qui s'était passé à Chemnitz⁶⁷, et un grand nombre de contre-manifestations et de concerts importants ont été organisés en réaction à ces propos haineux tenus et aux crimes de haine. Après l'attaque contre une personne portant la kippa en avril 2018 à Berlin, 10 000 kippas ont été distribuées lors d'une manifestation de solidarité et des «marches de la kippa» se sont organisées dans plusieurs villes à cette et d'autres occasions.⁶⁸

46. L'ECRI déplore toutefois que le Plan d'action national contre le racisme ne contienne pas d'objectifs et de mesures concrets, de calendriers, de budgets et d'indicateurs assortis de valeurs initiales et de valeurs cibles, et ne mentionnent pas l'autorité responsable et les membres ou employés chargés, au sein de cette autorité, d'atteindre chaque objectif et d'appliquer chaque mesure. Comme l'ECRI l'a déjà indiqué dans son cinquième rapport, ces lacunes dans la conception des plans d'action nuisent à leur mise en œuvre, à leur impact et à leur suivi. Elle renvoie aussi à la recommandation faite au paragraphe 18 du présent rapport tendant à renforcer l'éducation aux droits humains en milieu scolaire.
47. En ce qui concerne le deuxième domaine d'action présenté dans la RPG n° 15 – soutenir les victimes du discours de haine –, l'ECRI considère, comme déjà indiqué aux paragraphes 5 et suivants du présent rapport, que le pays ne dispose pas d'un réseau suffisamment solide et dense de services d'assistance aux victimes. Il conviendrait de conférer aux organismes de promotion de l'égalité un mandat précis de même que les attributions et ressources nécessaires pour leur permettre de venir en aide aux victimes du discours de haine (voir la recommandation faite au paragraphe 10 ci-dessus).
48. L'ECRI note avec satisfaction le fait que le Bundestag et les parlements des *Länder* se sont dotés de codes de conduite qui permettent de sanctionner les propos haineux. Dans le Bade-Wurtemberg, deux membres de l'AfD ont été exclus d'une séance du parlement, en raison, entre autres, d'une déclaration raciste. Ils ont été exclus des trois séances suivantes au titre de sanction supplémentaire pour ne pas s'être conformés à l'ordonnance initiale⁶⁹.
49. En mars 2017, le Conseil allemand de la presse a modifié le paragraphe 12 de son Code de la presse et publié des lignes directrices concernant son interprétation⁷⁰ à la suite d'un débat public sur la couverture médiatique d'événements en lien avec des infractions pénales présumées avoir été commises par des étrangers et, en particulier, les agressions dont des femmes avaient été victimes la veille du

⁶⁶ Un autre exemple positif est la déclaration publique d'un ministre selon laquelle l'arrivée d'une famille syrienne avec ses enfants dans une commune rurale permettait d'y maintenir l'école primaire.

⁶⁷ Süddeutsche Zeitung 2018a; Spiegel online 2018c.

⁶⁸ DW 2018. In 2018, the number of violent attacks on Jews almost doubled and rose from 29 to 49, BMI 2019b.

⁶⁹ L'un d'eux, faisant allusion à l'origine turque du président du Parlement, a déclaré : « Comme cela, vous pouvez présider un parlement en Anatolie, mais pas en Allemagne », Göttinger Tageblatt 2019.

⁷⁰ Presserat 2017 a et b.

Nouvel An 2015/2016. Le principe 12.1 du Code de la presse dispose à présent que l'appartenance des suspects à des minorités ethniques, religieuses ou autres ne doit en principe pas être mentionnée, à moins qu'il n'y aille de l'intérêt publique. L'ECRI rappelle que la police ne doit communiquer cette information que si elle est strictement nécessaire et répond à un objectif légitime⁷¹.

50. S'agissant des propos haineux diffusés en ligne, l'ECRI juge positif que le Ministre fédéral de la justice et, par la suite, la Chancelière fédérale aient demandé aux prestataires de réseaux sociaux d'appliquer leurs directives d'autorégulation existantes et de supprimer rapidement et complètement les propos haineux de leurs réseaux. Toutefois, ces pressions ne suffisaient pas à motiver les entreprises en question d'appliquer leurs directives ainsi que l'interdiction pénale du discours de haine⁷². L'ECRI accueille donc avec satisfaction l'initiative supplémentaire du Gouvernement fédéral qui consiste à réagir à cette absence d'autorégulation efficace en adoptant la Loi sur l'application du droit dans les réseaux sociaux, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2017. Cette loi impose aux prestataires des réseaux sociaux comptant deux millions ou plus d'utilisateurs en Allemagne de supprimer à partir du 1^{er} janvier 2018 tout contenu illégal, notamment les propos haineux, lorsqu'ils sont manifestes, dans les 24 heures suivant la notification qui leur en est faite par un utilisateur quel qu'il soit. En cas de manquement à cette obligation, le Ministère fédéral de la justice peut infliger des amendes d'un montant maximal de 50 millions d'euros.
51. L'ECRI n'ignore rien du vaste débat public auquel a donné lieu l'adoption de la loi susmentionnée, qui interfère avec la liberté d'expression. De son point de vue, les restrictions imposées par la Loi sur l'application du droit dans les réseaux sociaux peuvent être considérées comme nécessaires dans une société démocratique au sens de l'article 10.2 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en particulier pour protéger la réputation et le droit au respect de la vie privée et de l'honneur des personnes exposées au discours de haine (article 8 de la CEDH) ainsi que pour la défense de l'ordre et la prévention du crime⁷³.
52. Pendant la visite de pays, l'ECRI a été informée des effets positifs de la loi sur l'application du droit sur les réseaux sociaux : les prestataires des grands réseaux sociaux ont investi des ressources considérables dans l'application efficace de la loi⁷⁴. Un grand nombre d'acteurs ont confirmé que les formes les plus graves et accessibles de propos haineux avaient disparu des grandes plateformes et, de ce fait, n'atteignaient plus leurs très nombreux utilisateurs. L'ECRI se félicite également de l'initiative prise par certains prestataires de réseaux sociaux qui ont demandé la création d'un organe d'autorégulation compétent pour trancher les cas plus difficiles. Étant donné le prix attaché à la liberté d'expression, l'ECRI estime que les autorités devraient garantir un accès effectif à un contrôle judiciaire dans chaque cas où un contenu a été retiré. À cet égard, elle note également avec satisfaction le volume croissant de la jurisprudence relative à l'application de la loi susmentionnée. Enfin, elle indique que les consultations approfondies qu'elle a menées pendant la visite de pays n'ont fait apparaître aucun élément donnant à penser que l'application de la loi en question créerait un grave problème de « blocage excessif »⁷⁵. Elle continuera de suivre cette question de très près.

⁷¹ Voir le paragraphe 88 de l'exposé des motifs de la RPG n° 11 de l'ECRI.

⁷² À cet égard, voir, par exemple, les résultats des exercices de suivi réalisés par l'UE en 2016 et 2017, EU EC 2018 : 3.

⁷³ CrEDH, Delfi c. Estonie, no. 64569/09, 16 June 2015 : §§ 131 et seq. La Cour européenne des droits de l'homme exclut sur base de l'article 17 CEDH (interdiction de l'abus de droits) les cas les plus flagrants de propos haineux même de la protection prévue à l'article 10 CEDH, CrEDH 2019 : 1; Harris D.J., O'Boyle M. et al. 2018 : 603 et suiv. et 836 et suiv.

⁷⁴ Facebook a recruté plus de 1 000 modérateurs de contenus en Allemagne (Süddeutsche Zeitung 2018c) et Google a commencé à travailler à l'application de la loi avec une centaine de collaborateurs.

⁷⁵ Golem 2019; Rebehn S. 2019.

53. L'ECRI déplore que, selon la société civile, il ne soit pas facile d'accéder au mécanisme de signalement sur les sites de certains réseaux sociaux et que la procédure soit lourde ; cela pourrait expliquer le nombre relativement faible de contenus signalés sur certains sites. À cet égard, l'ECRI note avec intérêt qu'une amende de 2 millions d'euros a été imposée à Facebook, notamment car son formulaire de signalement était trop difficile à trouver⁷⁶. L'ECRI déplore également l'absence de dispositif qui garantirait que les réseaux sociaux communiquent systématiquement aux services de police et aux parquets les contenus répréhensibles sur le plan pénal et les preuves s'y rapportant. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'exploiter pleinement l'effet préventif général découlant de la poursuite et de la sanction des auteurs de propos haineux aux fins de l'élimination des propos haineux en ligne. Qui plus est, de nouvelles difficultés apparaissent à mesure que les individus et les groupes diffusant des propos haineux se tournent vers des prestataires moins importants, des serveurs situés dans des pays qui n'appliquent aucune loi contre le discours de haine et des groupes fermés sur WhatsApp; ils continuent ainsi de violer les dispositions de la législation pénale allemande contre le discours de haine⁷⁷.

54. L'ECRI recommande aux autorités allemandes d'uniformiser l'accès au dispositif de signalement des propos haineux sur les médias sociaux ainsi que les règles relatives à ce signalement, de s'assurer de la conservation des preuves de propos haineux tenus en ligne et de leur communication aux services répressifs, et de mettre au point des méthodes permettant aux services de police et aux autorités de poursuite de fermer les nouveaux canaux de diffusion des propos haineux en ligne.

55. L'ECRI note avec satisfaction qu'un chapitre du nouveau Plan d'action national sur l'intégration (NAP-I, voir le paragraphe 76 plus loin) comprendra un chapitre qui sera consacré aux médias. Elle encourage tous les acteurs associés à sa révision d'élaborer des mesures pour enrayer la diffusion des propos haineux et éviter la diffusion de messages susceptibles, sans que cela soit nécessairement voulu, de provoquer des réactions racistes et xénophobes.

56. Tout en prenant acte du faible nombre d'actions engagées au civil contre les auteurs de propos haineux, l'ECRI note avec une vive satisfaction que le Gouvernement allemand donne effet à sa recommandation tendant à ce que les autorités allemandes introduisent dans la loi une obligation de supprimer le financement public des organisations, y compris des partis politiques, qui prônent le racisme (paragraphe 19 du cinquième rapport de l'ECRI) ; le nouvel article 21.3 de la Loi fondamentale portant sur la suppression du financement public de partis anticonstitutionnels autorise de fait une telle pratique. La CCF est saisie d'une demande de suspension du financement public du NPD. Au vu des conclusions du rapport du Bureau fédéral pour la protection de la Constitution sur l'AfD et ses organisations (voir le paragraphe 42 plus haut), l'ECRI considère qu'il conviendrait d'étudier la possibilité d'engager une procédure analogue contre ce parti.

57. L'enregistrement, l'instruction pénale et la punition du discours de haine seront abordés dans la section suivante sur la violence raciste, homophobe et transphobe.

B. Violence motivée par la haine

58. Au cours de ces cinq dernières années, les statistiques de la société civile continuent de faire apparaître un nombre de cas potentiels de crimes de haine plus élevé que les statistiques officielles. Pour 2018, les Services d'assistance aux victimes opérant dans les cinq nouveaux Länder et à Berlin ont enregistré

⁷⁶ Bundesamt für Justiz (Office fédéral de la Justice) 2019.

⁷⁷ Il semblerait que le droit pénal allemand soit applicable si ces propos haineux sont postés et lus en Allemagne, car, en l'occurrence, le préjudice est causé sur le territoire allemand.

1 212 agressions comme étant motivées par la haine d'extrême droite, raciste ou antisémite (1 123 en 2017), tandis que la police n'a enregistré pour les 16 *Länder* que 871 (821 en 2017) crimes de haine commis par des personnes appartenant aux milieux d'(extrême) droite⁷⁸. Une enquête récente fait apparaître un pourcentage de cas non signalés encore plus important : 8 % des répondants musulmans originaires d'Afrique subsaharienne, par exemple, ont indiqué avoir subi des violences physiques au cours des 12 mois écoulés⁷⁹. On relève également des disparités au niveau des statistiques relatives au nombre de personnes tuées par des individus qui avaient une motivation raciste ou d'extrême droite⁸⁰.

59. Au vu de ces disparités, l'ECRI considère comme un exemple de **bonne pratique** le fait que plusieurs *Länder*, en collaboration avec les institutions universitaires, aient réévalué des affaires de meurtre remontant à 1990 qui étaient considérés par la société civile et les médias comme des crimes de haine ; cette réévaluation a été à l'origine d'une révision importante des statistiques officielles⁸¹. En outre, l'ONG Service d'assistance aux victimes de Brandebourg a informé l'ECRI qu'une coopération durable s'était instaurée à la suite d'une analyse conjointe approfondie de ces affaires; depuis, la police communique chaque semaine les données à l'ONG et détermine si d'autres affaires doivent être qualifiées de crimes de haine et instruites en tant que telles. La désignation d'unités de la police et de procureurs spécialisés dans ce type d'infractions a également contribué à améliorer le signalement et l'enregistrement de ces infractions⁸².
60. L'ECRI juge également positif le fait que la police et l'appareil judiciaire aient réagi aux recommandations de la deuxième commission d'enquête du parlement fédéral sur les crimes du NSU (voir les paragraphes 50 et suiv. du cinquième rapport de l'ECRI) en élargissant la définition du crime de haine, en introduisant pour les policiers l'obligation de cocher une case concernant l'existence d'indices pouvant indiquer la présence d'une motivation de haine et en créant de nouvelles sous-catégories pour les statistiques relatives aux crimes de haine.
61. Si ces modifications ont permis d'enregistrer et d'instruire un nombre sensiblement plus élevé de crimes de haine, beaucoup de cas de ce genre ne sont toujours pas signalés à la police. Le sous-signalement s'explique notamment par le titre trompeur de « Statistiques relatives aux infractions à motivation politique », dans lesquelles sont enregistrées les crimes de haine, la définition donnée au crime de haine⁸³, qui reste plus étroite que ce que suggère l'ECRI au paragraphe 14 de sa RPG n° 11⁸⁴ – tout incident que la victime ou toute autre personne considère

⁷⁸ BMI 2018a : 5; Der Tagesspiegel 2019a. Un grand nombre de ces agressions visaient des demandeurs d'asile et des réfugiés, 65 des musulmans, et 49 des juifs, 12 des personnes LGBT et 7 des Roms, BMI 2018c.2019b.

⁷⁹ Agence des droits fondamentaux de l'UE 2017 : 46.

⁸⁰ Le nombre de tentatives d'homicide et d'homicides, qui n'apparaît pas dans les statistiques des crimes de haine (Bundesministerium des Inneren 2018a : 5 et suiv.), mais uniquement dans les rapports relatifs à la protection de la Constitution, est de 12 cas de tentative d'homicide à motivation xénophobe en 2016 et de quatre cas de ce type en 2017. Les rapports couvrent également trois homicides (dont une tentative d'homicide) commis par des personnes issues de la mouvance islamiste/fondamentaliste. En revanche, la société civile a qualifié le décès de neuf victimes comme dus à la violence d'extrême droite depuis le deuxième semestre de 2013, Amadeu Antonio Stiftung 2019; Zeit online 2018; Der Tagesspiegel 2018a. Toutes les victimes n'ont pas été tuées pour des motivations à caractère raciste, homophobe ou transphobe.

⁸¹ Le Brandebourg, Berlin et la Saxe-Anhalt ont réinstruit ces affaires et la Thuringe et la Saxe ont entrepris de le faire. Il s'ensuit que le nombre officiel de personnes tuées par des extrémistes de droite pendant la période écoulée depuis 1990 a été révisé à la hausse pour atteindre 85 en janvier 2019, Der Tagesspiegel 2018c et 2019b.

⁸² Selon les autorités, des points de contact spécialisés dans la prise en charge d'un ou de plusieurs groupes ont été mis en place en Bavière, à Berlin, dans le Brandebourg, à Brême, à Hambourg, dans le Mecklenbourg-Poméranie-Occidentale, en Rhénanie-Palatinat, en Saxe-Anhalt, dans le Schleswig-Holstein et en Thuringe.

⁸³ Voir Bundesministerium des Inneren 2018b : 22.

⁸⁴ Cela correspond à la recommandation de la commission d'enquête du Bundestag tendant à enregistrer une motivation raciste qui a été invoquée par la victime ou un témoin, Bundestag 2013 : 861.

comme raciste –, l'absence de coopération permanente avec la société civile, avec comme corollaire le manque de confiance dans la police, et le manque de formation des policiers, procureurs et juges⁸⁵.

62. L'ECRI recommande aux services de police de la Fédération et des 16 *Länder* d'analyser de manière systématique, en coopération avec les organisations de la société civile et les institutions universitaires, les éléments de preuve permettant d'étayer les crimes de haine anciens et actuels, y compris les propos haineux passibles de sanctions pénales, afin de recenser et d'enregistrer de manière aussi complète que possible les crimes de haine. À cette fin, ils devraient mettre sur pied dans tous les *Länder* des unités spécialisées de la police et du parquet chargées d'instruire ces infractions et de nouer un dialogue régulier avec les organisations de la société civile sur les affaires liées à des crimes de haine.
63. L'ECRI recommande également aux services de police de la Fédération et des 16 *Länder* de lancer des études sur l'instruction des crimes de haine, notamment des propos haineux passibles de sanctions pénales, d'établir un lien entre leurs statistiques et celles de l'appareil judiciaire, et de publier des rapports détaillés où seront analysées leurs statistiques relatives aux crimes de haine et leurs activités en matière de prévention et d'instruction de ces infractions. Ces rapports devraient porter sur les crimes de haine les plus graves, présenter davantage de données ventilées (concernant, par exemple, les différents articles du Code pénal applicables aux infractions de ce type, ventilées selon les 16 *Länder*, les catégories d'auteurs et les victimes) et décrire les mesures prises pour améliorer la constatation, l'enregistrement et l'instruction des affaires liées à des crimes de haine.
64. L'ECRI déplore la vague d'attaques sur des centres d'accueil pour demandeurs d'asile suite à leur arrivée (susmentionnée) en grand nombre au second semestre de 2015. En janvier 2016, 326 crimes de haine commises contre des demandeurs d'asile ont été enregistrées et, en mai de la même année, un niveau record de 67 infractions violentes a été enregistré⁸⁶. Selon les autorités, entre un tiers et la moitié des auteurs de ces infractions n'étaient pas connus de la police pour avoir commis une infraction pénale quelle qu'elle soit.
65. Selon le rapport relatif à la protection de la Constitution, le nombre d'extrémistes de droite prêts à avoir recours à la violence continue d'augmenter et aurait été de 12 700 à la fin de 2017⁸⁷. Au nombre des attentats à la bombe perpétrés contre des demandeurs d'asile, on relève en particulier une série de cinq attentats commis par un groupe de terroristes d'extrême droite de Freital, en Saxe. Huit des auteurs ont été condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée comprise entre 4 et 10 ans pour tentative de meurtre, constitution d'une organisation terroriste et autres infractions ; les recours ont été rejetés le 16 mai 2019⁸⁸. Des groupes d'extrême-droite et néonazis ont également été impliqués dans les émeutes qui ont éclaté à Chemnitz après le meurtre d'un ressortissant allemand, présumé avoir été commis par un demandeur d'asile. En 2019, un avocat qui avait représenté une victime de l'organisation terroriste raciste Mouvement clandestin national-socialiste (NSU) a reçu à plusieurs reprises des menaces de mort signées par un groupe « NSU 2.0 »⁸⁹. Le seul membre survivant du NSU (voir les paragraphes 50 et suiv. du cinquième rapport de l'ECRI) a été condamné à la

⁸⁵ À cet égard, voir aussi les recommandations figurant dans l'avis juridique de l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination 2015.

⁸⁶ Bundesministerium des Inneren 2018a.

⁸⁷ Bundesministerium des Inneren 2018b : 51.

⁸⁸ Haute Cour régionale de Dresde, n° 4 St 1/16, 07.03.2018 ; Bundesgerichtshof, n° 3 StR 575/18, 16.05.2019 ; Süddeutsche Zeitung 2018b.

⁸⁹ Il a par ailleurs été démontré que les auteurs des lettres avaient des liens avec la police et en recevaient des informations.

réclusion à perpétuité le 11 juillet 2018 dans 10 affaires de meurtre, 32 affaires de tentative de meurtre, d'incendie criminel et pour appartenance à une association terroriste⁹⁰.

66. Parmi les attaques terroristes liée à l'extrémisme islamiste, celle commise le 19 décembre 2016 sur le marché de Noël de Berlin a été la plus meurtrière. L'auteur de l'attaque, qui a tué 11 personnes et en a blessé près de 100 autres en lançant un camion dans la foule, a enregistré une vidéo dans laquelle il prêtait allégeance à Daech et appelait à venger les musulmans victimes des bombes larguées par les « croisés »⁹¹.
67. L'ECRI juge positif que les services de police et de renseignement de la Fédération et des *Länder* aient créé le Centre commun de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme comme plateforme de réunions hebdomadaires pour lutter contre l'extrémisme⁹². Les autorités ont également continué de dissoudre certaines organisations racistes. Pendant la visite qu'elle a effectuée dans le pays, l'ECRI a été informée que la prévention de l'extrémisme fait principalement l'objet de projets qui sont financés par la Fédération et les *Länder*. Étant donné le nombre de fois où des groupes d'extrémistes de droite, de néonazis et d'islamistes ont été impliqués dans des séries d'attentats meurtriers inspirés par la haine raciste, l'ECRI estime que les services de police et de renseignement devraient intensifier leur action en matière de prévention de la radicalisation, en prenant contact avec les membres des organisations racistes et homophobes et transphobes et en les persuadant de quitter ces organisations⁹³, en enquêtant sur leurs activités et en instruisant leurs infractions pénales, et en dissolvant les organisations de ce type. En particulier, des mesures fermes doivent être prises dans les cinq *Länder* de l'est du pays⁹⁴ si l'on veut, en parallèle de l'intensification de l'éducation aux droits humains en milieu scolaire (voir les paragraphes 12 et suiv. plus haut), inverser la tendance à l'augmentation de la xénophobie, du racisme, de l'homophobie et de la transphobie, et de la radicalisation d'une partie de la population. De ce point de vue, l'ECRI est consternée, dans le cas de l'incendie d'une maison habitée par des Roms à Plauen (Saxe), par l'attitude des voisins, qui ont crié « Qu'ils brûlent ! », ont fait le salut nazi « Sieg Heil ! » et ont attaqué et essayé d'empêcher les policiers et les pompiers de sauver les 42 habitants, dont 22 ont été blessés, certains étant gravement brûlés⁹⁵.
68. L'ECRI recommande aux services de police et de renseignement de la Fédération et des 16 *Länder* de développer et mettre en œuvre des stratégies et des mesures visant à prévenir la radicalisation, et de prendre contact avec les membres des organisations racistes, homophobes, transphobes et néonazis afin de les persuader de quitter définitivement ces organisations.
69. En ce qui concerne l'instruction des crimes de haine, l'ECRI se félicite de l'application de l'une des recommandations formulées à l'occasion du cinquième cycle en 2015, qui tendait à modifier l'article 46 du Code pénal, lequel prévoit désormais que la motivation raciste ou xénophobe d'une infraction ou toute autre

⁹⁰ Oberlandesgericht München 2018. Voir aussi les paragraphes 50 et suiv. du 5^e rapport de l'ECRI sur l'Allemagne.

⁹¹ The Guardian 2016; concernant les autres attentats, voir BMI 2017 : 155 et seq.; 2018b : 165 et seq. and BBC 2016. L'attaque contre une synagogue et l'homicide de passants qui se trouvaient à proximité, commis à Halle le 8 octobre 2019 par un individu ayant lui-même reconnu être un extrémiste de droite, se sont produits après la fin de la période couverte par le présent rapport (voir l'avant-propos).

⁹² Bundesministerium des Inneren 2018b : 17 et suiv. et 321 et suiv.

⁹³ À cet égard, voir par exemple les §§ 45 et suiv. du 5^e rapport de l'ECRI sur la Norvège.

⁹⁴ Selon une étude récente, le risque pour les demandeurs d'asile d'être victimes d'un crime de haine est 10 fois plus grand dans les *Länder* de l'est, en particulier dans les régions où la proportion migrants était jusqu'à présent faible et qui doivent faire face à une très forte immigration de demandeurs d'asile, ZEW 2019.

⁹⁵ Spiegel online 2018a; Taz.de 2018.

motivation de son auteur traduisant un mépris de la personne humaine constitue une circonstance aggravante⁹⁶. Par la suite, les directives de la police et du parquet ont également été modifiées⁹⁷ et le Ministère fédéral de la justice et de la protection des consommateurs et l'Institut allemand pour les droits de l'Homme ont lancé un programme de formation à l'intention des juges et des procureurs⁹⁸.

70. Parallèlement, l'ECRI a eu communication d'informations faisant état de défaillances persistantes dans les enquêtes pour crimes de haine et la fixation des peines correspondantes, en particulier pendant la visite de sa délégation en Saxe. Les enquêtes progressent parfois avec lenteur, des policiers expérimentés se voient retirer des enquêtes ouvertes sur des infractions de ce type, des demandeurs d'asile victimes de ces infractions sont expulsés avant d'avoir pu témoigner dans le cadre de la procédure pénale, la motivation des auteurs ne fait pas l'objet d'une enquête suffisamment approfondie ou n'est pas suffisamment prise au sérieux, et les juges n'appliquent pas toujours les dispositions relatives aux crimes de haine, en particulier le nouvel article 46 du Code pénal.
71. L'ECRI recommande que la Fédération et des *Länder* d'intensifier la formation initiale et continue des policiers, procureurs et juges pour ce qui est de reconnaître les crimes de haine, y compris les propos haineux passibles de sanctions pénales, et d'adopter des règles contraignantes pour faire en sorte que les victimes de ces infractions dont les demandes d'asile ont été rejetées ne soient pas expulsées avant qu'une décision définitive n'ait été rendue à l'issue de la procédure pénale.

III. INTÉGRATION ET INCLUSION

A. Migrants

72. En 2017, quelque 23,56 % de la population allemande étaient issus de l'immigration⁹⁹. Dans certains *Länder*, cette proportion atteint presque un tiers et, dans certaines agglomérations, elle est supérieure à la moitié de la population. Les groupes les plus importants sont originaires de Turquie (2 774 000), de Pologne (2 100 000), de Russie (1 381 000), du Kazakhstan (1 237 000), d'Italie (859 000), de Roumanie (859 000) et de Syrie (706 000)¹⁰⁰. La moitié des intéressé(e)s ont la nationalité allemande¹⁰¹. Pendant l'été et l'automne de 2015, une importante vague de demandeurs d'asile est arrivée en Allemagne, qui, à la fin de 2018, avaient accueilli au total 1 780 000 personnes ayant besoin de protection¹⁰².
73. Comme l'indique le cinquième rapport de monitoring de l'ECRI sur l'Allemagne, les compétences en matière de politiques d'intégration sont réparties entre la Fédération et les *Länder*¹⁰³. L'ECRI se félicite de ce que la Fédération applique explicitement une stratégie d'intégration précoce pour les nouveaux arrivants depuis que la Loi sur l'accélération de la procédure d'asile est entrée en vigueur le 24 août 2015. Les demandeurs d'asile qui ont de bonnes chances de se voir octroyer un statut juridique ont accès à des cours d'intégration et bénéficient

⁹⁶ L'ECRI juge également positif qu'il soit envisagé de modifier l'article 130 du Code pénal sur l'incitation à la haine, LTO 2018.

⁹⁷ Institut allemand pour les droits de l'homme 2017b.

⁹⁸ Institut allemand pour les droits de l'homme 2019.

⁹⁹ En Allemagne, ce terme désigne les personnes qui ne sont pas nées avec la nationalité allemande ou dont au moins un parent n'est pas né avec la nationalité allemande. Statistisches Bundesamt 2018b : 4 et suiv.

¹⁰⁰ Statistisches Bundesamt 2018b : 61; Frankfurter Rundschau 2017.

¹⁰¹ Statistisches Bundesamt 2018b : 37; Konferenz der für Integration zuständigen Ministerinnen und Minister/Senatorinnen und Senatoren der *Länder* (IntMK) 2019 : 4.

¹⁰² Ce chiffre comprend les étrangers qui demandent une protection en Allemagne, en particulier les réfugiés et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire. Il correspond à une proportion de 215 personnes pour 10 000 habitants, Statistisches Bundesamt 2019c : 28.

¹⁰³ La nationalité, la liberté de circulation, la migration et l'extradition relèvent de la compétence législative de la Fédération, tandis que les *Länder* exercent des compétences exclusives dans les domaines de l'éducation, des activités de la police, de la justice, de la santé et du logement, ECRI 2013 : paragraphe 64.

d'autres mesures d'intégration sur le marché du travail avant même d'avoir obtenu un statut de protection. Les personnes ayant droit à l'asile, les réfugiés reconnus et les bénéficiaires d'une protection subsidiaire peuvent également suivre un cours d'intégration. Les demandeurs d'asile dont les chances sont plus incertaines ont accès à des cours qui assurent une première orientation, notamment des cours d'allemand de base et peuvent également avoir accès à des mesures d'intégration sur le marché du travail¹⁰⁴. Le principal instrument d'intégration est le cours d'intégration combinant une formation linguistique (600 heures ou plus d'apprentissage de l'allemand) et une éducation civique (100 heures). La participation à ces cours peut être rendue obligatoire et ils doivent débiter au plus tard six semaines après l'enregistrement de la personne concernée¹⁰⁵.

74. L'ECRI salue le geste exceptionnel que l'Allemagne a fait en ouvrant ses frontières aux nombreux demandeurs d'asile et migrants ayant traversé l'Europe au cours du second semestre de 2015. Un grand nombre de personnes et d'ONG ont aidé à les accueillir; l'afflux de nouveaux arrivants a donné lieu à 890 000 demandes d'asile (voir aussi le paragraphe 39 plus haut)¹⁰⁶. L'Allemagne a commencé à investir massivement dans leur intégration et, en 2018, la Fédération et les *Länder* ont dépensé quelque 15.1 milliards d'euros pour l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés¹⁰⁷.
75. Les autorités ont informé l'ECRI qu'elles avaient entrepris d'actualiser le deuxième Plan d'action national sur l'intégration (NAP-I) de 2012, et que les recommandations faites dans son cinquième rapport seraient dûment prises en considération. Le NAP-I actualisé s'adressera à tous les groupes de migrants, notamment les réfugiés, les migrants provenant de l'UE, les ouvriers qualifiés et les personnes résidant depuis longtemps dans le pays. Il sera axé sur cinq phases d'immigration et de coexistence : phase prémigratoire, intégration initiale, intégration, convergence et cohésion. En concertation avec les *Länder*, les municipalités, les acteurs non-étatiques et les organisations d'aide aux migrants, des champs d'action et des mesures concrètes seront élaborés. L'ECRI se félicite de cette approche globale qui couvrira l'ensemble du processus d'intégration inclusive, lequel peut commencer avant même l'arrivée en Allemagne, et passe par différentes étapes vers la pleine inclusion dans la société. L'ECRI note également avec satisfaction que le plan traitera de plusieurs nouveaux thèmes, dont celui de la lutte contre la discrimination.
76. Si le processus de révision du NAP-I a commencé en juin 2018, l'ECRI constate avec regret qu'aucun progrès notable n'a été accompli et encourage les autorités à accélérer ce processus¹⁰⁸. Comme dans son rapport précédent et au paragraphe 46 plus haut, elle souligne que, pour être efficaces, les plans d'action doivent comporter des objectifs et mesures d'intégration concrets, des indicateurs permettant d'évaluer les progrès, des données de référence et des valeurs cibles à atteindre, des calendriers d'exécution et des budgets, et désigner clairement les personnes et autorités chargées d'atteindre chaque objectif et d'appliquer chaque mesure. À cet égard, elle note avec satisfaction que la Fédération et les *Länder* continuent d'affiner leur système d'indicateurs d'intégration, qui permet d'ores et déjà de suivre les progrès réalisés, de faire des comparaisons et de dégager les

¹⁰⁴ Pour ce paragraphe et les suivants, voir : EU, EP 2018.

¹⁰⁵ Le refus de suivre un cours d'intégration ou son abandon peut être sanctionné par des réductions de prestations. En outre, un permis de séjour permanent ne peut désormais être accordé qu'aux personnes qui déploient des efforts d'intégration leur permettant d'atteindre le niveau A2 en allemand et d'assurer pour l'essentiel leur propre subsistance. Les réfugiés peuvent obtenir un permis de séjour permanent au bout de trois ans (au lieu de cinq) lorsqu'ils atteignent le niveau C1 en allemand.

¹⁰⁶ Bundesamt für Migration und Flüchtlinge 2016: 89.

¹⁰⁷ Gouvernement fédéral 2019.

¹⁰⁸ Commissaire fédéral pour l'immigration, les réfugiés et l'intégration 2018.

tendances positives dans les différents *Länder*, et d'inventorier les facteurs de succès et les bonnes pratiques qui alimentent ces tendances¹⁰⁹. Elle encourage vivement les autorités à intégrer ces indicateurs dans le NAP-I à l'occasion de sa révision.

77. L'ECRI recommande aux autorités d'accélérer le processus d'actualisation du Plan d'action national sur l'intégration et de définir et insérer des indicateurs d'intégration de base pour ses objectifs et ses mesures. Elles devraient aussi insérer pour tous les objectifs et mesures des données de référence et des valeurs cibles à atteindre, des calendriers d'exécution et des budgets, désigner les personnes et/ou autorités chargées d'atteindre chaque objectif et d'appliquer chaque mesure, et mettre en place un mécanisme d'évaluation périodique.
78. Quatre *Länder* – Berlin en 2010, la Rhénanie du Nord-Westphalie en 2012, le Bade-Wurtemberg en 2015 et la Bavière en 2016 – ont adopté leur propre loi sur l'intégration, et les 16 *Länder* et de nombreuses municipalités ont élaboré des concepts ou directives en matière d'intégration¹¹⁰.
79. Évaluant les politiques d'intégration de l'Allemagne, l'UNESCO a récemment mis l'accent sur l'investissement de 800 millions d'euros supplémentaires dans l'apprentissage de la langue dans les établissements préscolaires et sur le système de reconnaissance des diplômes étrangers, dans lequel elle voit une pratique exemplaire. Cela étant, elle a estimé que l'on pouvait encore améliorer la situation en matière d'égalité et que beaucoup de réfugiés ne maîtrisaient pas suffisamment la langue et ne disposaient pas d'autres compétences nécessaires pour accéder au marché du travail.¹¹¹ Au cours de l'évaluation menée en 2015 de l'indice des politiques d'intégration des migrants (MIPEX), qui applique 167 indicateurs, l'Allemagne s'est classée parmi les 10 premiers pays sur les 38 étudiés. Les autorités allemandes relèvent que certains indicateurs d'intégration ont récemment affiché des tendances moins positives, dans la mesure où un grand nombre de nouveaux venus ont à peine entamé leur processus d'intégration¹¹².
80. En matière d'éducation, l'ECRI s'est dite préoccupée dans son rapport précédent par le fait que le taux d'inscription des enfants issus de l'immigration dans les structures d'accueil de jour et dans les maternelles était très inférieur à la moyenne. Cette question est d'autant plus importante que le nombre d'enfants issus de l'immigration continue d'augmenter et dépasse dans de nombreux endroits 50 % des enfants nés chaque année. L'ECRI souligne que l'éducation préscolaire revêt une importance particulière pour l'inclusion des enfants qui ne parlent pas la future langue d'enseignement à la maison et dont les parents n'ont pas été scolarisés en Allemagne. S'ils n'ont pas la possibilité d'apprendre l'allemand au jardin d'enfants ou dans un établissement préscolaire, ils entament leurs parcours scolaires avec un désavantage majeur. L'ECRI s'est félicitée que tous les enfants âgés de plus de 12 mois aient droit à une place dans une structure d'accueil de jour depuis le 1^{er} août 2013, mais elle a appris, pendant sa visite, que, du fait de l'insuffisance du nombre de places, en particulier dans les grandes villes, les personnes issues de l'immigration avaient encore beaucoup de mal à en trouver pour leurs enfants. Si le taux d'inscription des enfants de moins de trois ans issus de l'immigration dans les établissements préscolaires a presque doublé entre 2009 et 2017¹¹³, l'ECRI juge préoccupant qu'il ne soit passé qu'à 20 % et n'ait atteint que la moitié de celui des enfants qui ne sont pas issus de l'immigration

¹⁰⁹ Statistisches Bundesamt 2019e; IntMK 2019.

¹¹⁰ Hanewinkel, V. & Oltmer, J. (2018); OCDE (2018b) : 12.

¹¹¹ UNESCO 2019.

¹¹² IntMK 2019 : 7.

¹¹³ Authoring Group Educational Reporting 2016 : 17

(40 %). En ce qui concerne les enfants âgés de trois à six ans, le taux d'inscription est passé à 84 %, tout en demeurant de 14 % inférieur à la proportion d'enfants non issus de l'immigration. Il convient de noter que ces écarts sont nettement plus faibles dans certains *Länder*¹¹⁴.

81. L'ECRI recommande vivement aux autorités de la Fédération, des *Länder* et des municipalités d'introduire dans le Plan d'action national sur l'intégration l'objectif d'augmenter significativement la proportion d'enfants issus de l'immigration qui participent à l'enseignement préscolaire et les mesures à prendre pour atteindre cet objectif.
82. L'ECRI constate avec satisfaction que la majorité des *Länder* ont institué, pour les enfants fréquentant des établissements préscolaires, des processus consistant à identifier, entre 12 et 24 mois avant le passage à l'enseignement primaire, ceux qui ont besoin d'une aide supplémentaire à l'apprentissage de la langue. La pratique la plus communément suivie pour améliorer le niveau d'allemand des enfants est la méthode axée sur l'enfant intitulée « Étude de la langue au quotidien » (*Alltagsintegrierte Sprachliche Bildung*), qui a été mise en œuvre dans le cadre du programme fédéral « Occasions précoces : les maternelles qui mettent particulièrement l'accent sur la langue et l'intégration », et du programme de suivi « Maternelles d'éveil linguistique : Parce que la langue donne accès au monde »¹¹⁵.
83. En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, l'ECRI regrette que les enfants issus de l'immigration accusent un certain retard en ce qui concerne les compétences en lecture après la 4^e année : le niveau de 18,3 % d'entre eux n'était pas conforme aux normes minimales ; 7,9 % seulement des autres enfants étaient dans ce cas. L'ECRI juge encore plus préoccupant le fait que l'écart s'accroît jusqu'à la 9^e année, le niveau de 32,8 % des enfants issus de l'immigration n'étant alors pas conforme aux normes minimales, contre 15,2 % pour les autres enfants. L'ECRI encourage vivement les *Länder* à s'inspirer de l'expérience de ceux qui obtiennent dans ce domaine des résultats supérieurs à la moyenne¹¹⁶ et à intensifier leurs efforts pour réduire cet écart, en particulier dans l'enseignement secondaire.
84. L'ECRI a été informée du fait que les *Länder* avaient élaboré différents programmes à l'intention des enfants récemment arrivés en Allemagne. Si certains d'entre eux ont créé des « classes d'accueil » spécifiques dans lesquelles les nouveaux venus suivent un enseignement séparé, d'autres ont élaboré des programmes dans lesquels les nouveaux arrivants sont placés assez tôt dans des classes ordinaires : à la suite d'une période d'apprentissage de la langue, ils font de la musique et du sport, notamment, avec les autres enfants avant d'être pleinement intégrés dans une classe ordinaire où ils bénéficient d'un soutien pédagogique. À cet égard, l'ECRI fait référence à une étude de 2016, qui a conclu que les classes d'accueil pouvaient facilement se muer en une pratique ségrégationniste, alors que les élèves immigrés s'adaptent et tissent des liens sociaux plus facilement dans les écoles appliquant un programme d'intégration¹¹⁷. On retrouve là l'esprit de la recommandation faite par l'ECRI au paragraphe I.3c et d de sa RPG n° 10 tendant à éviter les classes séparées et à les limiter strictement dans le temps.

¹¹⁴ Authoring Group Educational Reporting (2018) : 74 en relation avec le tableau C3-14web. A Berlin par exemple, le taux de scolarisation a atteint 95,1%.

¹¹⁵ OCDE (2018a) : 271; en allemand : „Alltagsintegrierte sprachliche Bildung“, „Frühe Chancen: Schwerpunkt-Kitas Sprache und Integration“ et „Sprach-Kitas: Weil Sprache der Schlüssel zur Welt ist“.

¹¹⁶ IntMK 2019 : 62 et suiv. ; voir les chiffres corrigés dans le tableau http://www.integrationsmonitoring-laender.de/sites/default/files/d2b_2017.xls consulté le 9.10.19. Parmi les *Länder* où les résultats sont supérieurs à la moyenne, on trouve la Saxe, la Saxe-Anhalt et le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale.

¹¹⁷ Karakayalı J. et al. (2016).

85. S'agissant du passage à l'enseignement secondaire, l'ECRI note avec satisfaction que d'autres *Länder* ont décidé que la recommandation des écoles primaires concernant le choix entre les trois filières de l'enseignement secondaire (le Gymnasium, la Realschule et la Hauptschule) n'était plus contraignante. Dans la plupart des *Länder*, la filière inférieure, à savoir la *Hauptschule*, a été supprimée et remplacée par d'autres types d'écoles, dont des établissements d'enseignement secondaire général, et les enfants peuvent changer plus facilement de filière. Ces changements ont contribué à une augmentation de la proportion d'enfants étrangers qui fréquentent un Gymnasium¹¹⁸. Si l'on tient compte du milieu socioéconomique, les proportions d'enfants issus ou non de l'immigration qui fréquentent les différents types d'établissements sont presque égales. L'ECRI constate également avec satisfaction que les proportions d'enfants ayant les aptitudes nécessaires pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sont approximativement les mêmes pour ceux qui sont issus de l'immigration et ceux qui ne le sont pas¹¹⁹.
86. Toutefois, les enfants étrangers sont plus de deux fois plus susceptibles de quitter l'école sans diplôme de fin d'études du premier cycle du secondaire (7,3 % contre 3,6 %) et trois fois moins susceptibles d'obtenir un diplôme ouvrant la porte de l'enseignement supérieur¹²⁰. L'ECRI invite à utiliser ces indicateurs d'intégration de base lors de l'actualisation du NAP-I et à y insérer un objectif et des mesures pour améliorer les résultats dans ce domaine.
87. En ce qui concerne l'intégration sur le marché du travail, l'ECRI note avec satisfaction que, ces dernières années, bon nombre de personnes issues de l'immigration ont réussi à trouver du travail¹²¹. Si leur taux de chômage a baissé davantage que celui du reste de la population, il était encore, en 2017, plus de deux fois plus élevé (6,6 % contre 3,1 %). Le taux d'emploi (65,1 %) reste également inférieur à celui du reste de la population (78,4 %), et les femmes issues de l'immigration accusent un retard de 12,5 points sur les hommes de ce groupe¹²². Étant donné que les personnes issues de l'immigration ont souvent un niveau d'instruction inférieur, n'obtiennent pas la reconnaissance de leurs diplômes étrangers, sont plus nombreuses que les autres à n'occuper qu'un « mini-emploi » rémunéré 450 euros par mois au maximum (11,4 % contre 8%) et sont plus souvent ouvriers (30,1 % contre 15,7 %)¹²³, elles sont plus vulnérables face à la pauvreté que le reste de la population¹²⁴.
88. Pour ce qui est de l'emploi des demandeurs d'asile et des réfugiés, l'ECRI juge positivement les mesures prises récemment par les agences pour l'emploi et les centres pour l'emploi afin d'intégrer rapidement ces personnes sur le marché de l'emploi¹²⁵. Le nombre de formations professionnelles continue de s'accroître et des possibilités de formation existent, en particulier dans les professions médicales, le commerce, l'artisanat et les métiers techniques. À cet égard, l'ECRI considère comme une **bonne pratique** le programme de « guides de bienvenue »

¹¹⁸ D'après le Statistisches Bundesamt 2019d : 49, 272 475 élèves étrangers ont été inscrits en Hauptschule, Realschule et au Gymnasium ; 109 311 (40%) d'entre eux fréquentaient un Gymnasium (contre 67% dans le reste de la population). Ce chiffre a augmenté par rapport à celui mentionné au par. 87 du 5^e rapport de l'ECRI sur l'Allemagne. Les autres voies y compris les écoles polyvalentes ne sont pas pris en compte ici.

¹¹⁹ Authoring Group Educational Reporting 2016 : 17.

¹²⁰ Authoring Group Educational Reporting 2016 : 19; OCDE 2018a : 13; Statistisches Bundesamt 2018 : 88; Zeit online, 4 juillet 2017.

¹²¹ Statistisches Bundesamt 2019e : Tableau 4.2.

¹²² IntMK 2019 : 76 et suiv.

¹²³ Bundeszentrale für Politische Bildung 2018.

¹²⁴ Statistisches Bundesamt 2018b : 322 et suiv.; Hanewinkel, V. & Oltmer, J. (2018).

¹²⁵ Voir par exemple les programmes « Perspectives pour les réfugiés » et KompAS (évaluation des compétences, activation précoce et acquisition de la langue).

du Ministère de l'économie et de l'énergie. Dans le cadre de ce programme, quelque 130 de ces guides aident les entreprises à pourvoir leurs offres d'emploi et de formation vacantes en faisant appel à des réfugiés et à les accompagner dans le processus d'intégration. Les mesures prises ont donné des résultats encourageants : alors que, selon des études, il fallait dans le passé 10 ans en moyenne pour intégrer 60 % des réfugiés sur le marché du travail¹²⁶, près d'un tiers des migrants venus des huit principaux pays d'origine des demandeurs d'asile avaient trouvé du travail en avril 2019¹²⁷. Les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que les immigrants venus d'un grand nombre de pays de l'UE, contribuent donc à remédier à la pénurie de main-d'œuvre en Allemagne, en particulier dans les secteurs de la santé et des soins.

89. Toutefois, les chiffres récents concernant les tests de langue pour les migrants montrent que les taux de réussite au niveau B1 continuent de diminuer. Alors qu'en 2015, 69,9 % des participants réussissaient à ce niveau, ce taux est tombé à 52,3 % dans les neuf premiers mois de 2018¹²⁸. Les motifs invoqués sont le manque de qualification des enseignants fraîchement recrutés et la distance linguistique plus grande des réfugiés nouvellement arrivés. L'acquisition de la langue étant indispensable pour l'intégration en général, l'ECRI considère que les autorités responsables devraient analyser attentivement les raisons de cette régression et concevoir des mesures supplémentaires pour améliorer la qualité de leurs programmes d'acquisition de la langue et les taux de réussite aux tests.
90. Selon des études, la discrimination est l'un des facteurs qui expliquent que les personnes issues de l'immigration continuent d'être désavantagées sur le marché du travail. Les musulmans et les personnes noires subissent une discrimination plus forte que les autres immigrés et l'importance de la discrimination varie selon les professions¹²⁹. Les autres facteurs responsables des écarts constatés sont la situation sociale et le niveau d'instruction des personnes issues de l'immigration et de leurs parents, le niveau de compétences linguistiques et la qualité des réseaux sociaux qui aident ces personnes à trouver du travail¹³⁰. Pour faire face à tous ces facteurs, l'ECRI encourage les autorités à poursuivre l'approche positive qui incite les employeurs à adhérer à la diversité¹³¹, tout en mettant en œuvre une approche répressive consistant à intervenir plus vigoureusement contre la discrimination.
91. En ce qui concerne l'approche positive, l'ECRI note avec satisfaction que le pourcentage de personnes issues de l'immigration travaillant dans l'administration publique continue d'augmenter et a atteint 14,8 % dans l'administration fédérale et 10,7 % dans l'administration publique en général¹³². À cet égard, l'ECRI souligne l'exemple de **bonne pratique** offert par la police de Berlin, où ce pourcentage atteignait 32,4 % en 2018, et encourage les autorités à augmenter encore le nombre de personnes issues de l'immigration qu'elles emploient. Elle se félicite également des activités menées dans le cadre de la Charte de la diversité¹³³, qui a été signée par 3 000 entreprises et institutions employant plus de 11 millions de personnes dans les secteurs privé et public, parmi lesquelles 15 *Länder*. Quant aux retombées de cette Charte, l'ECRI a été informée qu'elle mise sur

¹²⁶ Bertelsmann-Stiftung 2016 : 16.

¹²⁷ BAMF, Migration, Integration and Asylum, Research Centre 2019 : 1; Tagesschau 2018b.

¹²⁸ Bundesamt für Migration und Flüchtlinge 2019 : 12; IntMK 2019 : 4.

¹²⁹ Bertelsmann Stiftung 2018 : 58 et suiv.; Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung 2018 : 4 et suiv.; Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration 2014 : 4 et suiv.

¹³⁰ IntMK 2019 : 12 et suiv.

¹³¹ Voir à ce propos <https://www.netzwerk-ig.de/network-ig-start-page/developing-diversity.html>, consulté le 9.10.19.

¹³² Premier chiffre fourni par les autorités. Pour le deuxième chiffre, voir IntMK 2019 : 6.

¹³³ <https://www.charta-der-vielfalt.de/>, consulté le 20 mai 2019.

l'engagement personnel. Si certains membres n'ont fait que la signer et ne sont pas très actifs, d'autres ont élaboré et mettent en œuvre des plans d'action détaillés. L'ECRI estime que cette excellente initiative, fondée sur la motivation intrinsèque d'organisations souhaitant promouvoir la diversité, pourrait et devrait être menée plus loin.

92. L'ECRI recommande aux autorités d'encourager la Charte de la diversité et ses membres à construire un indice ou une série d'indicateurs permettant d'évaluer les retombées des activités déployées par chaque organisation-membre. Il s'agirait, à partir de cet indice, de mettre en place un système d'évaluation périodique pour recenser les bonnes pratiques et favoriser l'apprentissage mutuel entre organisations membres de la Charte.

93. La discrimination étant l'un des principaux obstacles à l'intégration inclusive, l'ECRI accueille avec satisfaction le projet d'insertion dans le NAP-I révisé d'une section sur la lutte contre la discrimination. Elle encourage parallèlement les autorités à inclure des indicateurs sur la discrimination dans leur système d'indicateurs d'intégration, et renvoie à sa recommandation figurant au paragraphe 11 tendant à mettre en place un système cohérent pour apporter un soutien efficace aux victimes de la discrimination. Le regroupement familial, l'accès aux permis de séjour, le droit de vote aux échelons local et régional, et la naturalisation sont d'autres étapes de l'intégration inclusive. L'ECRI invite les autorités à traiter de ces questions dans leur NAP-1 révisé.

94. L'ECRI sait que, selon les « lois sur la neutralité » en vigueur dans huit *Länder*, les enseignants des écoles publiques et les juges ne sont pas autorisés à arborer de symboles religieux. Cette disposition interdit *de facto* aux musulmanes portant le voile d'occuper un poste d'enseignant ou de juge; certaines écoles privées refusent également de recruter des enseignantes portant le voile. Si les organisations de la société civile y voient une forme de discrimination indirecte contre les musulmanes, la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) laisse aux États une marge d'appréciation significative en matière de port de symboles religieux et a jugé justifiées de telles restrictions tout en reconnaissant leur incidence néfaste considérable¹³⁴. La CCF a décidé en 2015 que l'inscription dans la loi d'une interdiction totale de l'expression religieuse au travers de l'apparence physique d'un éducateur – qui serait purement fondée sur un risque abstrait pour la paix à l'école ou la neutralité de l'État – était inconstitutionnelle¹³⁵. L'ECRI encourage les autorités allemandes à s'inspirer de l'exemple des *Länder* qui n'ont pas adopté de telles lois sur la neutralité et d'étudier la possibilité de supprimer les interdictions strictes du port de symboles ou de vêtements religieux ou de les assouplir de manière à ménager un équilibre avec la liberté de religion des personnes touchées par ces interdictions.

B. Sintés et Roms

95. L'Allemagne ne dispose pas de statistiques officielles sur le nombre de Sintés et de Roms, qui est estimé entre 70 000 et 105 000 personnes¹³⁶. L'ECRI note avec préoccupation que l'étude qualitative la plus récente concernant la situation des Sintés et des Roms en Allemagne remonte à 2011. Selon cette étude, 81,2 % des Sintés et Roma interrogés avaient souffert de discrimination directe ou indirecte,

¹³⁴ Harris D.J., O'Boyle M. et al. 2018 : 586-589; voir, par exemple, Leyla Şahin c. Turquie [GC], n° 44774/98, 10 novembre 2005; Dahlab c. Suisse, n° 42393/98, 15 février 2001; Kurtuluş c. Turquie, n° 65500/01, 24 janvier 2006; Ebrahimian c. France, n° 64846/11, 26 novembre 2015; SAS c. France, n° 43835/11, 1^{er} juillet 2014. La première décision est aussi pertinente en ce qui concerne le débat allemand sur l'interdiction du port du voile dans les écoles pour les filles de moins de 14 ans

¹³⁵ CCF, n° 1 BvR 471/10, 1 BvR 1181/10, décision du 27 janvier 2015.

¹³⁶ En raison des persécutions et de l'holocauste dont les Sintés et les Roms ont été victimes pendant la période où les Nazis étaient au pouvoir, les Roms et les Sintés sont nombreux à s'opposer vigoureusement à la collecte de données les concernant. Les Sintés et les Roms n'ont pas accepté de participer aux enquêtes de l'UE sur les minorités et la discrimination menées par son Agence des droits fondamentaux.

tandis que 54 % se sentaient intimidés, maltraités ou désavantagés du fait des autorités¹³⁷. D'autres études montrent que les Sintés et les Roms sont la cible de nombreux préjugés et stéréotypes, et que 40 % de la population ont une opinion défavorable d'eux¹³⁸.

96. S'agissant du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, les autorités allemandes n'ont pas élaboré de stratégie ou de plan d'action pour les Sintés et les Roms, mais ont choisi de présenter un ensemble intégré de mesures politiques, qui s'inspire des politiques générales d'inclusion sociale du pays¹³⁹. Seul le *Land* de Berlin a formulé une stratégie pour les Roms, qui vise à lutter contre l'antitsiganisme¹⁴⁰ en général et à promouvoir l'insertion des Roms récemment arrivés d'autres pays européens ; en revanche, elle ne traite pas de l'amélioration des conditions de vie des Sintés et Roms allemands présents en Allemagne depuis des siècles et parlant l'allemand¹⁴¹. Les représentants des Sintés et Roms allemands jugent très important que leurs communautés ne soient pas présentées comme ayant besoin d'une politique d'inclusion sociale, car cela risquerait de provoquer davantage d'antitsiganisme. Les autorités et la société civile se sont plutôt concentrées sur la lutte contre l'antitsiganisme. En mars 2019, une « commission d'experts sur l'antitsiganisme » a été créée. Elle est chargée d'analyser les préjugés et stéréotypes existants et de formuler des recommandations sur la manière d'y remédier¹⁴². L'ECRI salue également le fait que l'Allemagne accueille depuis 2017 l'Institut européen des arts et de la culture roms, qui entend promouvoir la reconnaissance des arts et de la culture roms, améliorer l'image que les Roms ont d'eux-mêmes et réduire les préjugés négatifs que la population majoritaire nourrit à leur égard¹⁴³.
97. En ce qui concerne la situation des Sintés et Roms allemands en matière d'éducation, l'ECRI note avec préoccupation que, selon l'étude qualitative susmentionnée, 44 % des Sintés et Roms interrogés n'avaient aucun diplôme (contre 7,5 % pour l'ensemble de la population); 13 % n'avaient jamais été scolarisés (contre 1 %); seuls 19 % avaient suivi jusqu'au bout une formation professionnelle (contre 83 %); et 10,7 % avaient fréquenté une école pour enfants ayant des besoins spéciaux (contre 4,9 %). Seuls 11,5 % avaient suivi la filière intermédiaire de l'enseignement secondaire (contre plus de 30 %) et 2,3 % seulement la filière supérieure. 46 % n'avaient pas pu se faire aider par leur famille pour leurs devoirs, en raison principalement du faible niveau d'instruction de leurs parents¹⁴⁴.
98. L'ECRI note avec satisfaction que quatre *Länder* (Berlin, Brême, Hambourg et le Schleswig-Holstein) ont mis en place des médiateurs scolaires sintés/roms chargés d'améliorer le dialogue et la coopération entre les écoliers sintés et roms, leurs parents et les écoles. Lors de leur rencontre avec la délégation de l'ECRI, les représentants des médiateurs ont confirmé que cette assistance était tout à fait indispensable. Ils ont donné un aperçu général de la conception et de la mise en œuvre de la formation et de la certification des médiateurs, et ont présenté les

¹³⁷ Strauss 2011 : 99 et suiv. ; cette étude s'appuie sur un échantillon relativement restreint de 261 entretiens.

¹³⁸ ADS 2014 : 9 et seq.; PEW 2016. Friedrich Ebert Stiftung 2019 : 80; Spiegel online 2019; The Local 2018.

¹³⁹ EU, CE, Intégration des Roms en Allemagne; EU, CE 2018 : 10-15.

¹⁴⁰ L'ECRI utilise, comme de nombreuses autres organisations internationales, ce terme anglais, en particulier dans sa RPG 13. En Allemagne, le terme "Antiziganismus" est utilisé.

¹⁴¹ Abgeordnetenhaus Berlin 2013; Sénat de Berlin 2017.

¹⁴² BMI 2019.

¹⁴³ ERIAC 2019. Bon nombre d'activités s'inscrivant dans le cadre du programme « Pour une démocratie vivante ! » (voir ci-dessus par **Error! Reference source not found.** et **Error! Reference source not found.**) sont liées à la lutte contre l'antitsiganisme.

¹⁴⁴ Strauss 2011 : 99 et suiv.

protocoles efficaces adoptés pour les cas d'absentéisme et expliqué comment ils aident à améliorer les résultats scolaires des enfants sintés et roms. L'ECRI invite les autorités à faire profiter d'autres *Länder* de cette **bonne pratique** et à recruter des médiateurs également au niveau de l'éducation préscolaire.

99. En ce qui concerne les Roms récemment arrivés, l'ECRI note avec préoccupation les informations émanant de la société civile selon lesquelles leurs enfants font face à un niveau élevé de discrimination et de ségrégation à l'école¹⁴⁵. Par ailleurs, l'ECRI a appris l'existence de personnes et de réseaux qui invitent les Roms à se rendre en Allemagne, les emploient sans respecter la réglementation du travail concernant le salaire minimal ou l'horaire de travail, et les logent dans des locaux vétustes et surpeuplés tout en exigeant d'eux le paiement de loyers excessifs. Souvent, les autorités ne savent pas comment prendre contact avec ces groupes, et leurs conditions de vie précaires suscitent des réactions de rejet de la part de leurs voisins et du grand public, et de crimes de haine comme décrit au paragraphe 67.¹⁴⁶
100. À cet égard, l'ECRI se félicite d'un projet géré par la Fédération des syndicats allemands de Hesse, qui fournit conseils et assistance aux Roms en cas d'exploitation au travail. Une autre **bonne pratique** a été signalée à Dortmund, où la municipalité a, de concert avec une association rom, acheté des logements vétustes qu'elle rénove en vue de leur utilisation par des familles roms¹⁴⁷. Une troisième démarche globale donnant lieu à une **bonne pratique** consiste à demander à des médiateurs roms expérimentés de prendre contact avec des groupes isolés de Roms récemment arrivés afin de faire scolariser leurs enfants et de leur donner accès à des logements et services décents, notamment dans le domaine de la santé. De surcroît, l'efficacité de l'idée de faire indiquer par le médiateur initial les membres de ces groupes qui pourraient eux-mêmes être recrutés et formés comme médiateurs roms et contribuer à tisser les liens durables qui sont nécessaires à l'intégration inclusive a été démontrée. Dans un premier temps, ces nouveaux médiateurs devraient être recrutés même sans diplômes, avant de suivre une formation leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires et un diplôme.
101. L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place et de financer des médiateurs roms dans tous les lieux où vivent les Sintés et Roms allemands ou les Roms récemment arrivés.

IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À L'ALLEMAGNE

A. Recommandations de suivi intermédiaire

102. Dans son cinquième rapport, l'ECRI a recommandé que le Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme soit ratifié dans les meilleurs délais. Les autorités ont informé l'ECRI que l'Allemagne ne compte toujours pas ratifier ce Protocole à ce stade, dans la mesure où la Cour n'avait encore émis aucune directive interprétative concrète, notamment en ce qui concerne le terme général « toute autre situation ». À cet égard, l'ECRI attire l'attention des autorités allemandes sur le paragraphe 20 de l'exposé des motifs du Protocole, qui souligne que la liste des motifs de discrimination interdits figurant dans le Protocole est identique à celle de l'article 14 de la Convention, qui couvre également « toute autre situation » et qui a donné lieu à une jurisprudence bien établie¹⁴⁸. L'ECRI encourage à nouveau les autorités allemandes de faire preuve de leadership dans le domaine de l'égalité et maintient sa recommandation.

¹⁴⁵ EU, CE 2018b : 7, 20-22.

¹⁴⁶ EU, CE 2018b : 8, 19-22.

¹⁴⁷ http://www.integrationsprojekt.net/uploads/media/flyer_web_deutsch.pdf, consulté le 22.05.2019.

¹⁴⁸ Harris D.J., O'Boyle M., et al. 2018 : 771.

103. La seconde recommandation de suivi intermédiaire sur le recensement des incidents racistes, homophobes et transphobes a été traitée aux paragraphes 58 et suiv. plus haut.

B. Profilage racial

104. Dans son rapport de 2015 sur l'Allemagne, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'est dit préoccupé par le comportement raciste des services de police et du grand nombre d'informations faisant état du profilage racial pratiqué par la police. En 2017, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de l'ONU est parvenu à la conclusion que le profilage racial était endémique parmi les fonctionnaires de police allemands. Selon une étude publiée en 2017, 34 % des personnes interrogées issues de l'immigration d'Afrique subsaharienne ont déclaré avoir été interpellées par la police au cours des cinq années écoulées et 14 % ont dit estimer que la raison en était qu'elles étaient d'origine immigrée ou issues de minorités ethniques¹⁴⁹.
105. L'ECRI rappelle qu'elle définit le profilage racial comme étant l'utilisation par la police, sans justification objective et raisonnable, de motifs tels que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique dans des activités de contrôle, de surveillance ou d'investigation. Au paragraphe 3 de sa RPG n° 11 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, elle recommande d'établir un « standard de suspicion raisonnable » concernant toute activité de ce type, car les lois qui confèrent à la police le droit de procéder à des contrôles d'identité en l'absence d'une suspicion fondée sur des critères objectifs ouvrent la voie au profilage racial. Comme déjà indiqué au paragraphe 15 de son cinquième rapport sur l'Allemagne, l'ECRI est préoccupée par le fait que le paragraphe 23 de la loi fédérale sur la police autorise la police à interpellier des personnes sans avoir de raison de soupçonner qu'elles ont commis une infraction pénale ou administrative ou qu'elles présentent un danger pour la sécurité publique. Les lois sur la police de plusieurs *Länder* prévoient que leurs autorités peuvent désigner certains secteurs comme des « zones de criminalité » et donnent à la police le droit de procéder à des contrôles d'identité sans que les personnes contrôlées soient soupçonnées de quoi que ce soit¹⁵⁰.
106. La recommandation figurant au paragraphe 3 de la RPG n° 11 de l'ECRI reflète la jurisprudence de la Cour, qui a jugé que l'exercice de pouvoirs d'interpellation et de fouille non conditionné à l'existence de soupçons raisonnables de méfaits violait l'article 8 de la CEDH. La Cour a décidé en outre que les pouvoirs de contrôle et de fouille n'étaient pas « prévus par la loi », au sens de l'article 8.2 CEDH, s'ils ne sont ni suffisamment encadrés ni entourés de garanties légales adéquates contre les abus¹⁵¹. L'ECRI souligne en outre que la Cour de justice de l'Union européenne a conclu que le droit de l'UE sur l'espace Schengen s'opposait à une réglementation nationale, telle que le paragraphe 23 de la loi fédérale sur la police, qui confère aux services de police la compétence pour contrôler l'identité d'une personne, indépendamment du comportement de celle-ci et de l'existence de circonstances particulières, à moins que cette réglementation ne prévoient l'encadrement nécessaire de cette compétence¹⁵². S'appuyant sur cette décision, la Haute Cour administrative du Bade-Wurtemberg a jugé en 2018 que l'article 23

¹⁴⁹ Agence des droits fondamentaux de l'UE 2017 : 69 et suiv. Pour les personnes d'origine turque, ces proportions sont de 27 % et de 5 %.

¹⁵⁰ Voir, par ex. les paragraphes 34.2.2 et 21.2.1 de la loi générale sur la sécurité et l'ordre public (Allgemeines Sicherheits- und Ordnungsgesetz) de Berlin, §13.1.2 de la loi bavaroise sur les tâches de la police (Poizeiaufgabengesetz) et §19.1.2 de la loi sur la police (Polizeigesetz) de la Saxe.

¹⁵¹ CrEDH, Gillan et Quinton c. le Royaume-Uni, n° 4158/05, 12 janvier 2010 : 61 et suiv.; CrEDH 2018 : paragraphe 180.

¹⁵² Cour de justice de l'Union européenne, C-9/16, 21 juin 2017, ECLI:EU:C:2017:483.

de la loi susvisée n'était pas une base juridique suffisante pour la pratique des contrôles d'identité¹⁵³. Une autre juridiction allemande a également conclu que la police avait outrepassé sa marge d'appréciation en procédant à des contrôles d'identité dans de telles conditions¹⁵⁴. Au vu de ces développements récents, l'ECRI estime que les autorités de la Fédération et des *Länder* devraient faire en sorte qu'un avis juridique soit rendu sur la nécessité d'aligner sur cette jurisprudence leurs dispositions législatives applicables aux activités de contrôle et d'investigation.

107. La société civile a informé l'ECRI que les services de police et les représentants de la police étaient nombreux à ignorer ou à ne pas admettre l'existence du profilage racial. Deux services de police ont reconnu qu'il y avait eu des contrôles de police illégaux avant qu'une juridiction de deuxième instance ne rende une décision qui aurait probablement conclu que ces contrôles relevaient du profilage racial¹⁵⁵. Alors même qu'une Haute Cour administrative avait considéré les directives pratiques de la police comme étant trop vagues pour protéger les personnes contre leur utilisation abusive¹⁵⁶, l'ECRI n'a pas reçu d'informations selon lesquelles des tentatives auraient été faites pour les rendre plus précises. Qui plus est, la plupart des organes chargés d'enquêter sur les cas présumés de discrimination raciale, et notamment de profilage racial et de comportement raciste, imputés à la police ne sont pas indépendants, ce qui est contraire à la recommandation figurant au paragraphe 10 de la RPG n° 11 de l'ECRI¹⁵⁷.
108. L'ECRI considère que les autorités de la Fédération et des *Länder* devraient examiner et affronter la question du profilage racial d'une manière systématique. Elle les invite à entreprendre une étude qui analyse les pratiques courantes en matière de contrôle et qui débouchera sur des recommandations visant à prévenir le profilage racial de manière durable et à réduire le nombre des contrôles policiers injustifiés (voir le paragraphe 2 de la RPG n° 11 de l'ECRI). Cette étude devrait comprendre la collecte de données et l'établissement de statistiques sur des échantillons représentatifs de contrôles policiers; une analyse approfondie et a posteriori de ces échantillons représentatifs de contrôles policiers effectués en vertu des différentes lois sur la police, et dans laquelle des personnes contrôlées et des organisations de la société civile devraient être impliquées; une analyse a posteriori des résultats de ces contrôles du point de vue des poursuites engagées et des condamnations obtenues; et une évaluation du ratio entre les contrôles et les condamnations et de la question de savoir si ce ratio est différent pour les groupes minoritaires par rapport au reste de la population. L'étude et ses recommandations devraient permettre de vérifier l'efficacité de la pratique consistant à procéder à un grand nombre de contrôles lorsque le « taux de réussite » et les résultats sont faibles, de sensibiliser les policiers à la question du profilage racial et à ses effets délétères sur la confiance des groupes concernés dans la police, et de prévenir et d'éliminer toute manifestation de ce type de racisme institutionnel¹⁵⁸.

¹⁵³ Haute Cour administrative du Bade-Wurtemberg, 1 S 1469/17, 13.2.2018.

¹⁵⁴ Haute Cour administrative de Münster, 5 A 294/16, 7 août 2018.

¹⁵⁵ Voir les affaires portées devant les Hautes Cours administratives de Coblenz et Munich, Büro zur Umsetzung von Gleichbehandlung 2019 a et b.

¹⁵⁶ Haute Cour administrative du Bade-Wurtemberg, 1 S 1469/17, 13.2.2018.

¹⁵⁷ On a à cet égard un exemple positif avec le Schleswig-Holstein, où le médiateur pour les affaires sociales a aussi compétence pour recevoir et traiter les plaintes contre la police (par. 13 de la loi sur le chef de la police et les citoyens).

¹⁵⁸ Des études montrent que le profilage racial aboutit *de facto* à un gaspillage d'argent public, voir Agence des droits fondamentaux de l'UE 2018 : 49 et suiv. et la recherche citée dans l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme, Gillan et Quinton c. le Royaume-Uni, no. 4158/05, 12 janvier 2010 : 84.

109. L'ECRI recommande aux autorités policières de la Fédération et des *Länder* de commissionner et de participer à une étude sur le profilage racial dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à éliminer le profilage racial existant et à prévenir son apparition.

RECOMMANDATIONS DE SUIVI INTERMÉDIAIRE

Les deux recommandations spécifiques pour lesquelles l'ECRI demande aux autorités allemandes une mise en œuvre prioritaire sont les suivantes :

- (§ 11) L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place un système cohérent d'organisations qui assurent aux victimes de discrimination une assistance juridique et autre efficace sur l'ensemble du territoire national. À cette fin, les *Länder* allemands devraient entreprendre de mettre sur pied des organes de promotion de l'égalité indépendants conformément à la Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI.
- (§ 109) L'ECRI recommande aux autorités policières de la Fédération et des *Länder* de commissioner et de participer à une étude sur le profilage racial dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à éliminer le profilage racial existant et à prévenir son apparition.

Un processus de suivi intermédiaire pour ces deux recommandations sera mené par l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

L'emplacement des recommandations dans le texte du rapport est indiqué entre parenthèses.

1. (§ 10) L'ECRI recommande aux autorités allemandes d'aligner les dispositions concernant les attributions, les compétences, l'indépendance et l'efficacité de l'Agence fédérale pour la lutte contre la discrimination sur sa Recommandation de politique générale n° 2 sur les organismes de promotion de l'égalité. En particulier, elles devraient i) en élargir le mandat au discours de haine, aux motifs de discrimination que constituent la couleur de la peau, la langue, la nationalité et l'identité de genre, et à la discrimination intersectionnelle; ii) faire en sorte que son mandat couvre toutes les parties du secteur public et du secteur privé qui relèvent de la compétence de la Fédération; iii) l'habiliter à intervenir dans la procédure législative, à fournir une assistance juridique aux personnes exposées au racisme et à la discrimination, à représenter celles-ci devant les institutions, les organismes juridictionnels et les tribunaux, à saisir la justice en son nom propre et à intervenir dans les procédures judiciaires en tant qu'*amicus curiae*, tierce partie ou expert; iv) la doter du pouvoir d'entendre des témoins; v) réformer la procédure de nomination de son directeur; vi) prévoir qu'elle établit des rapports annuels à soumettre au parlement et au gouvernement pour examen; et vii) mettre à sa disposition des ressources humaines et financières suffisantes.
2. (§ 11) L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place un système cohérent d'organisations qui assurent aux victimes de discrimination une assistance juridique et autre efficace sur l'ensemble du territoire national. À cette fin, les *Länder* allemands devraient entreprendre de mettre sur pied des organes de promotion de l'égalité indépendants conformément à la Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI.
3. (§ 18) L'ECRI recommande aux autorités de tous les *Länder* allemands d'insérer les droits humains et l'égalité de traitement dans leurs lois sur l'éducation et d'en rendre l'enseignement obligatoire. Elles devraient par ailleurs généraliser dans les écoles les bonnes pratiques tirées des projets menés et renforcer la formation initiale et continue des enseignants en matière d'enseignement inclusif dans des classes accueillant des enfants d'origines diverses, et pour ce qui est d'intervenir en cas de harcèlement et de discrimination.
4. (§ 24) L'ECRI recommande aux autorités i) d'étendre le pare-feu mis en place contre le signalement de migrants en situation irrégulière demandant à bénéficier de soins d'urgence et d'autres formes de soins de santé nécessaires aux services chargés du remboursement de ces soins; ii) de financer des services de conseil et d'assistance facilement accessibles dans tout le pays, grâce auxquels les migrants sans permis de séjour pourraient étudier les possibilités de régulariser leur situation et obtenir une assistance qui leur permettrait de faire valoir leur droit de séjour; et iii) de prendre des mesures visant à faire connaître le cadre juridique à la disposition des migrants en situation irrégulière, notamment les pare-feux mis en place dans les domaines de la santé et de l'éducation.
5. (§ 34) L'ECRI recommande à l'Allemagne d'adopter rapidement une loi qui interdise toute intervention chirurgicale et tous autres thérapies dont les enfants intersexes n'ont pas besoin. Elle recommande en outre à tous les *Länder* d'assurer des services facilement accessibles de conseil et d'assistance aux enfants intersexes et à leurs parents.

6. (§ 54) L'ECRI recommande aux autorités allemandes d'uniformiser l'accès au dispositif de signalement des propos haineux sur les médias sociaux ainsi que les règles relatives à ce signalement, de s'assurer de la conservation des preuves des propos haineux tenus en ligne et de leur communication aux services répressifs, et de mettre au point des méthodes permettant aux services de police et aux autorités de poursuite de fermer les nouveaux canaux de diffusion des propos haineux en ligne.
7. (§ 62) L'ECRI recommande aux services de police de la Fédération et des 16 *Länder* d'analyser de manière systématique, en coopération avec les organisations de la société civile et les institutions universitaires, les éléments de preuve permettant d'étayer les crimes de haine anciens et actuels, y compris les propos haineux passibles de sanctions pénales, afin de recenser et d'enregistrer de manière aussi complète que possible les crimes de haine. À cette fin, ils devraient mettre sur pied dans tous les *Länder* des unités spécialisées de la police et du parquet chargées d'instruire ces infractions et de nouer un dialogue régulier avec les organisations de la société civile sur les affaires liées à des crimes de haine.
8. (§ 63) L'ECRI recommande également aux services de police de la Fédération et des 16 *Länder* de lancer des études sur l'instruction des crimes de haine, notamment des propos haineux passibles de sanctions pénales, d'établir un lien entre leurs statistiques et celles de l'appareil judiciaire, et de publier des rapports détaillés où seront analysées leurs statistiques relatives aux crimes de haine et leurs activités en matière de prévention et d'instruction de ces infractions. Ces rapports devraient porter sur les crimes de haine les plus graves, présenter davantage de données ventilées (concernant, par exemple, les différents articles du Code pénal applicables aux infractions de ce type, ventilées selon les 16 *Länder*, les catégories d'auteurs et les victimes) et décrire les mesures prises pour améliorer la constatation, l'enregistrement et l'instruction des affaires liées à des crimes de haine.
9. (§ 68) L'ECRI recommande aux services de police et de renseignement de la Fédération et des 16 *Länder* de développer et mettre en œuvre des stratégies et des mesures visant à prévenir la radicalisation, et de prendre contact avec les membres des organisations racistes, homophobes, transphobes et néonazis afin de les persuader de quitter définitivement ces organisations.
10. (§ 71) L'ECRI recommande que la Fédération et des *Länder* d'intensifier la formation initiale et continue des policiers, procureurs et juges pour ce qui est de reconnaître les crimes de haine, y compris les propos haineux passibles de sanctions pénales, et d'adopter des règles contraignantes pour faire en sorte que les victimes de ces infractions dont les demandes d'asile ont été rejetées ne soient pas expulsées avant qu'une décision définitive n'ait été rendue à l'issue de la procédure pénale.
11. (§ 77) L'ECRI recommande aux autorités d'accélérer le processus d'actualisation du Plan d'action national sur l'intégration et de définir et insérer des indicateurs d'intégration de base pour ses objectifs et ses mesures. Elles devraient aussi insérer pour tous les objectifs et mesures des données de référence et des valeurs cibles à atteindre, des calendriers d'exécution et des budgets, désigner les personnes et/ou autorités chargées d'atteindre chaque objectif et d'appliquer chaque mesure, et mettre en place un mécanisme d'évaluation périodique.
12. (§ 81) L'ECRI recommande vivement aux autorités de la Fédération, des *Länder* et des municipalités d'introduire dans le Plan d'action national sur l'intégration l'objectif d'augmenter significativement la proportion d'enfants issus de l'immigration qui participent à l'enseignement préscolaire et les mesures à prendre pour atteindre cet objectif.

13. (§ 92) L'ECRI recommande aux autorités d'encourager la Charte de la diversité et ses membres à construire un indice ou une série d'indicateurs permettant d'évaluer les retombées des activités déployées par chaque organisation-membre. Il s'agirait, à partir de cet indice, de mettre en place un système d'évaluation périodique pour recenser les bonnes pratiques et favoriser l'apprentissage mutuel entre organisations membres de la Charte.
14. (§ 101) L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place et de financer des médiateurs roms dans tous les lieux où vivent les Sintés et Roms allemands ou les Roms récemment arrivés.
15. (§ 109) L'ECRI recommande aux autorités policières de la Fédération et des *Länder* de commissionner et de participer à une étude sur le profilage racial dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à éliminer le profilage racial existant et à prévenir son apparition.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie fournit la liste des principales sources d'informations publiques ayant été utilisées lors de l'examen de la situation en Allemagne: elle ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les sources d'informations mises à la disposition de l'ECRI durant la préparation du rapport.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

1. ECRI (2017), Conclusions sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à l'Allemagne, CRI(2017)6.
2. ECRI (2014), Cinquième rapport sur l'Allemagne, CRI(2014)2.
3. ECRI (2012), Conclusions sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à l'Allemagne, CRI(2012)28.
4. ECRI (2009), Quatrième rapport sur l'Allemagne, CRI(2009)19.
5. ECRI (2004), Troisième rapport sur l'Allemagne, CRI(2004)23.
6. ECRI (2001), Second rapport sur l'Allemagne, CRI(2001)36.
7. ECRI (1998), Rapport sur l'Allemagne, CRI(98)22.
8. ECRI (1996), [Recommandation de politique générale n° 1](#): La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, CRI(96)43.
9. ECRI (2018), [Recommandation de politique générale n° 2 \(révisée\)](#): Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, CRI(2018)6.
10. ECRI (1998a), [Recommandation de politique générale n° 3](#): La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes, CRI(98)29.
11. ECRI (1998b), [Recommandation de politique générale n° 4](#): Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles, CRI(98)30.
12. ECRI (2000b), [Recommandation de politique générale n° 5](#): La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans, CRI(2000)21.
13. ECRI (2001), [Recommandation de politique générale n° 6](#): La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'Internet, CRI(2001)1.
14. ECRI (2003), [Recommandation de politique générale n° 7 \(révisée\)](#): La législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, CRI(2003)8rev.
15. ECRI (2004b), [Recommandation de politique générale n° 8](#): Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme, CRI(2004)26.
16. ECRI (2004c), [Recommandation de politique générale n° 9](#): La lutte contre l'antisémitisme, CRI(2004)37.
17. ECRI (2007a), [Recommandation de politique générale n° 10](#): Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, CRI(2007)6.
18. ECRI (2007b), [Recommandation de politique générale n° 11](#): La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, CRI(2007)39.
19. ECRI (2009b), [Recommandation de politique générale n° 12](#): La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, CRI(2009)5.
20. ECRI (2011), [Recommandation de politique générale n° 13](#): La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms, CRI(2011) 37.
21. ECRI (2012b), [Recommandation de politique générale n° 14](#): La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail, CRI(2012)48.
22. ECRI (2016a), [Recommandation de politique générale n° 15](#): La lutte contre le discours de haine, CRI(2016)15.
23. ECRI (2016b), [Recommandation de politique générale n° 16](#): La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, CRI(2016)16.
24. ECRI (2019), Glossaire de l'ECRI, CRI(2019)14rev1.

Autres sources

25. Abgeordnetenhaus Berlin (2013) Aktionsplan zur Einbeziehung ausländischer Roma.
26. Amadeu Antonio Stiftung (2019), Todesopfer rechter Gewalt, <https://www.amadeu-antonio-stiftung.de/todesopfer-rechter-gewalt/>, consulté le 17.04.2019.

27. Amoro Foro (2018), Dokumentation antiziganistischer und diskriminierender Vorfälle in Berlin 2017.
28. Antidiskriminierungsstelle des Bundes (ADS) (2017), Einstellungen gegenüber Lesben, Schwulen und Bisexuellen in Deutschland.
29. ADS (2015), Möglichkeiten effektiver Strafverfolgung bei Hasskriminalität – Rechtsgutachten.
30. ADS (2014), Zwischen Gleichgültigkeit und Ablehnung, Bevölkerungseinstellungen gegenüber Sinti und Roma.
31. Authoring Group Educational Reporting (2016), Education in Germany 2016: https://www.bmbf.de/files/6001820e_kf-englisch_barrierefrei.pdf, consulté le 26.04.2019.
32. Authoring Group Educational Reporting (2018), Bildung in Deutschland 2018: <https://www.bildungsbericht.de/de/bildungsberichte-seit-2006/bildungsbericht-2018/pdf-bildungsbericht-2018/bildungsbericht-2018.pdf>, consulté le 26.04.2019.
33. BBC (2016, December 20), Germany attacks: What is going on?
34. Berliner Zeitung (2018, February 27), Gesetz gegen Diskriminierung Dirk Behrendts Entwurf trifft im Senat auf Widerspruch.
35. Bertelsmann Stiftung (2018), Faktensammlung Diskriminierung - Kontext Einwanderungsgesellschaft 2018.
36. Bertelsmann Stiftung (2016), Arbeitsmarktintegration von Flüchtlingen: bestehende Praxisansätze und weiterführende Empfehlungen.
37. Bild (2018, March, 16), Heimat-Minister Horst Seehofer „Der Islam gehört nicht zu Deutschland!“ - Der CSU-Politiker über: Abschiebungen, Parallelgesellschaften, Integration und Heimat.
38. Büro zur Umsetzung von Gleichbehandlung e.V. (BUG) (2019a), Pressemeldung - Bundespolizeidirektion München erkennt ‚Racial-Profilin‘g-Kontrolle als rechtswidrig an.
39. BUG (2019), Racial Profiling in Koblenz, , <http://www.bug-ev.org/aktivitaeten/klagen/staatliches-handeln/diskriminierende-polizeikontrollen/racial-profiling-in-koblenz.html>, consulté le 10.10.19.
40. Bundeszentrale für Politische Bildung (2018), Bevölkerung mit Migrationshintergrund II, <http://www.bpb.de/nachschlagen/zahlen-und-fakten/soziale-situation-in-deutschland/61649/migrationshintergrund-ii>, consulté le 02.05.2019.
41. Bundesagentur für Arbeit (October 2018), Fluchtmigration: <https://statistik.arbeitsagentur.de/Statischer-Content/Statistische-Analysen/Statistische-Sonderberichte/Generische-Publikationen/Fluchtmigration.pdf>.
42. Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF) (2019a), Bericht zur Integrationskursgeschäftsstatistik für den Zeitraum vom 01.01. bis 30.09.2018.
43. BAMF, Migration, Integration and Asylum, Research Centre (2019b), BAMF Brief Analysis - Language skills and employment rate of refugees improving with time.
44. BAMF (2016), Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung.
45. Bundesamt für Justiz (Federal Office of Justice) (2019), Federal Office of Justice Issues Fine against Facebook.
46. Bundesamt für Verfassungsschutz (2019), Gutachten zu tatsächlichen Anhaltspunkten für Bestrebungen gegen die freiheitliche demokratische Grundordnung in der „Alternative für Deutschland“ (AfD) und ihren Teilorganisationen.
47. Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung (2019), Demografie-Portal des Bundes und der Länder, Zahlen und Fakten - Fast jeder Vierte hat einen Migrationshintergrund, https://www.demografie-portal.de/SharedDocs/Informieren/DE/ZahlenFakten/Bevoelkerung_Migrationshintergrund.html, consulté le 28.04.2019.
48. Bundesministerium des Inneren, für Bau und Heimat (BMI) (2019, March 27), Expertenkommission Antiziganismus nimmt Arbeit auf, press release, <https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/pressemitteilungen/DE/2019/03/expertenkommission-antiziganismus.html>, consulté le 03.05.2019.
49. BMI (2019b), Straf- und Gewaltdaten im Bereich Hasskriminalität 2017 und 2018.
50. BMI (2018a), Politisch Motivierte Kriminalität im Jahr 2017 - Bundesweite Fallzahlen.
51. BMI (2018b), Verfassungsschutzbericht 2017.
52. BMI (2018c), Straf- und Gewaltdaten im Bereich Hasskriminalität 2016 und 2017, https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/DE/veroeffentlichungen/2018/pmk-2017-hasskriminalitaet.pdf?__blob=publicationFile&v=3, consulté le 18.04.2019.

53. BMI (2017), Verfassungsschutzbericht 2016.
54. BMI (2011), Integrated packages of measures to promote the integration and participation of Sinti and Roma in Germany: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/roma_germany_strategy_en.pdf, consulté le 14.05.2019.
55. Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz (2018), Fachtag im BMJV - Schutz von intersexuellen Kindern vor geschlechtsangleichenden medizinischen Maßnahmen, https://www.bmjv.de/SharedDocs/Artikel/DE/2018/101618_Fachtag_intersexuelle_kinder.html, consulté le 14.05.2019.
56. Bundestag (2019), Mehrheit im Bundestag für die „Ehe für alle“, <https://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2017/kw26-de-ehe-fuer-alle-513682>, consulté le 15.05.2019.
57. Bundestag (2013), Beschlussempfehlung und Bericht des 2. Untersuchungsausschusses nach Artikel 44 des Grundgesetzes, Bundestagsdrucksache 17/14600.
58. Bundestag Drucksache: 18/11101: <http://dipbt.bundestag.de/doc/btd/18/111/1811101.pdf>.
59. Bundestag, Drucksache 18/13498: <http://dipbt.bundestag.de/doc/btd/18/134/1813498.pdf>.
60. Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände (BDA) (2018), Antidiskriminierung, [https://www.arbeitgeber.de/www/arbeitgeber.nsf/res/kompakt-Antidiskriminierung.pdf/\\$file/kompakt-Antidiskriminierung.pdf](https://www.arbeitgeber.de/www/arbeitgeber.nsf/res/kompakt-Antidiskriminierung.pdf/$file/kompakt-Antidiskriminierung.pdf), consulté le 14.03.2019.
61. BDA (2016), Welcoming Culture, Guidelines for companies on how to deal with foreign workers.
62. Bundeszentrale für Politische Bildung (2018), Bevölkerung mit Migrationshintergrund II, <http://www.bpb.de/nachschlagen/zahlen-und-fakten/soziale-situation-in-deutschland/61649/migrationshintergrund-ii>, consulté le 02.05.2019.
63. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme (2011), La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe, 2ème édition.
64. Conseil de l'Europe, Assemblée Parlementaire (2015), Résolution 2048 (2015) - La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe.
65. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) (2019), Fiche thématique – Discours de haine, https://www.echr.coe.int/Documents/FS_Hate_speech_FRA.pdf.
66. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) (2018), Guide sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, Droit au respect de la vie privée et familiale, https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_8_FRA.pdf.
67. Der Tagesspiegel (2019a, April 2), Rassistische Taten nehmen zu - In Ostdeutschland täglich fünf Opfer rechter Gewalt.
68. Der Tagesspiegel (2019b, January 25), Zahlen der Bundesregierung - Mindestens 85 Tote durch rechte Gewalt seit 1990.
69. Der Tagesspiegel (2018a, September 27), Rassistische Taten nehmen zu In Ostdeutschland täglich fünf Opfer rechter Gewalt.
70. Der Tagesspiegel (2018b, September 6), Seehofer nennt Migration „Mutter aller politischen Probleme“.
71. Der Tagesspiegel (2018c, June 18), Bundesregierung korrigiert Zahlen - Mehr Tote durch rechte Gewalt seit 1990 als bekannt.
72. Diversity Charter: <https://www.charta-der-vielfalt.de/>, consulté le 15.05.2019.
73. DW (2017, July 21), German president signs gay marriage bill into law.
74. European Agency for Special Needs and Inclusive Education (2019), The Education System in the Federal Republic of Germany 2014/2015 – Teachers and Education Staff: Country information for Germany - Teacher education for inclusive education, <https://www.european-agency.org/country-information/germany/teacher-education-for-inclusive-education>, consulté le 16.05.2019.
75. European Roma Institute for Arts and Culture (2019), <https://eriac.org/about-eriac/>, consulté le 03.05.2019.
76. Eurostat, (2019, March 5), Migration and migrant population statistics: <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/pdfscache/1275.pdf>, consulté le 24.04.2019.
77. European Union (EU), European Commission (EC) (2019), Roma integration in Germany: https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/roma-and-eu/roma-integration-eu-country/roma-integration-germany_en.
78. EU EC (2018), Code of Conduct on countering illegal hate speech online - Results of the 3rd monitoring exercise, http://ec.europa.eu/newsroom/just/item-detail.cfm?item_id=612086, consulté le 22.05.2019.

79. EU EC (March 2018b), Civil society monitoring report on implementation of the national Roma integration strategies in Germany.
80. EU, European Parliament (EP) (2018), Integration of Refugees in Austria, Germany and Sweden: Comparative Analysis: [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/614200/IPOL_STU\(2018\)614200_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/614200/IPOL_STU(2018)614200_EN.pdf), consulté le 29.03.2019.
81. European Union (EU), Fundamental Rights Agency (FRA) (2019), Survey on Minorities and Discrimination in EU (2016), Data explorer, <https://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps/survey-data-explorer-second-eu-minorities-discrimination-survey?mdq1=dataset>, consulté le 06.05.2019.
82. EU FRA (2018), Preventing unlawful profiling today and in the future: a guide.
83. EU FRA (2017a), EU - MIDIS II, Second European Union Minorities and Discrimination Survey, Main results, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2017-eu-midis-ii-main-results_en.pdf.
84. EU FRA (2017b), Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination Les musulmans – Sélection de résultats, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2017-eu-minorities-survey-muslims-selected-findings_fr.pdf.
85. EU FRA (2011), Migrants en situation irrégulière employés dans le secteur du travail domestique : les défis en matière de droits fondamentaux pour l'Union européenne et ses États membres, https://fra.europa.eu/sites/default/files/migrants_en_situation_irreguliere_employes_dans_le_secteur_du_travail_domestique_fr.pdf.
86. EU FRA (no date), MIDIS II, data explorer: <https://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps/survey-data-explorer-second-eu-minorities-discrimination-survey>.
87. Facebook (2019a), NetzDG – July 2019, https://fbnewsroomus.files.wordpress.com/2019/07/facebook_netzdg_july_2019_english.pdf, accessed on 07.10.2019.
88. Facebook (2019b), NetzDG-Transparenzbericht, https://fbnewsroomde.files.wordpress.com/2019/01/facebook_netzdg_januar_2019_deutsch52.pdf, consulté le 20.03.2019.
89. Federal Government (2019), Bericht der Bundesregierung über Maßnahmen des Bundes zur Unterstützung von Ländern und Kommunen im Bereich der Flüchtlings- und Integrationskosten und die Mittelverwendung durch die Länder im Jahr 2018, https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Standardartikel/Themen/Schlaglichter/Fluechtlingshilfe/2019-05-23-fluechtlingskosten-bericht2018.pdf;jsessionid=44DC5417EF70D55BA647AF349734CCE2?_blob=publicationFile&v=6, consulté le 24.05.2019.
90. Federal Government (2017), National Action Plan against Racism (updated in 2017): https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/EN/publikationen/2018/nap-en.pdf?_blob=publicationFile&v=4, consulté le 24.05.2019.
91. Frankfurter Rundschau (2017, June 26), Hälfte der Frankfurter hat Migrationshintergrund.
92. Frankfurter Rundschau (2017, June 26), Hälfte der Frankfurter hat Migrationshintergrund.
93. Friedrich-Ebert-Stiftung (2019), Verlorene Mitte – Feindselige Zustände, Rechtsextreme Einstellungen in Deutschland 2018/19.
94. German Institute for Human Rights (GIHR) (2019), Projekt "Rassismus und Menschenrechte – Stärkung der Strafjustiz", <https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/themen/schutz-vor-rassismus/projekt-rassismus-und-menschenrechte-staerkung-der-strafjustiz/>, consulté le 24.04.2019.
95. GIHR (December 2018), Entwicklung der Menschenrechtssituation in Deutschland Juli 2017 – Juni 2018.
96. German Institute for Human Rights (August 2017), Submission to UN CESCR.
97. GIHR (2017a), Stellungnahme - Rassistische Wahlplakate müssen abgehängt werden.
98. GIHR (2017b), Werden die Empfehlungen des NSU-Untersuchungsausschusses des Bundestags tatsächlich umgesetzt?
99. Göttinger Tageblatt (2019, January 21), Nach Polizei-Einsatz im Landtag – AfD-Politiker scheitern mit Klage.
100. Golem (2019), Bundestagsanhörung: Beim NetzDG drohen erste Bußgelder, <https://www.golem.de/news/bundestagsanhoerung-beim-netzdg-drohen-erste-bussgelder-1905-141281.html>, consulté le 18.06.2019.
101. Google (2019), Transparency Report, Removals under the Network Enforcement Law, <https://transparencyreport.google.com/netzdg/youtube?hl=en>, accessed on 18.06.2019.

102. Hanewinkel, V. & Oltmer, J. (2018), Integration and Integration Policies in Germany: <http://www.bpb.de/gesellschaft/migration/laenderprofile/262812/integration-and-integration-policies-in-germany>, consulté le 15.05.2019.
103. Harris D.J., O'Boyle, M. et al. (2018), Law of the European Convention on Human Rights.
104. Hastie, B. (2015), The Case for 'Firewall' Protections for Irregular Migrants: Safeguarding Fundamental Rights.
105. Haversath, J. et al. (2017), Sexual Behavior in Germany, Deutsches Ärzteblatt International. 114 (33-34): 545–50, doi:10.3238/arztebl.2017.0545, <https://www.aerzteblatt.de/int/archive/article?id=193180>, consulté le 15.05.2019.
106. ILGA Europe, (2018, August 31), A missed opportunity to recognise self-determination in Germany.
107. Institut d'études opinion et marketing en France et à l'international (IFOP) (2017), To bi or not to bi ? Enquête sur l'attirance sexuelle entre femmes, <https://www.ifop.com/publication/to-bi-or-not-to-bi-enquete-sur-lattirance-sexuelle-entre-femmes/>, consulté le 15.05.2019.
108. Institute for Strategic Dialogue (ISD) (2019), The Battle for Bavaria.
109. Internationale Gesellschaft für Menschenrechte (IGFM) (2019), Illegal in Deutschland - Hilfestellungen und Antworten: <https://www.igfm.de/menschenrechte/hilfe-fuer-den-notfall/illegal-in-deutschland/>, consulté le 15.05.2019.
110. IPSOS (2017), Attitudes towards National Identity, Immigration, and Refugees in Germany.
111. ISD (2017), "MAKE GERMANY GREAT AGAIN" - Kremlin, Alt-Right and International Influence in the 2017 German Elections.
112. Karakayalı J. et al. (2016), "Willkommensklassen" in Berlin - Mit Segregation zur Inklusion.
113. Konferenz der für Integration zuständigen Ministerinnen und Minister/Senatorinnen und Senatoren der Länder (IntMK) (2019), Fünfter Bericht zum Integrationsmonitoring der Länder, Bericht 2019, Berichtsjahre 2015–2017.
114. Kultusministerkonferenz (KMK) (2018), Menschenrechtsbildung in der Schule, (Beschluss der Kultusministerkonferenz vom 04.12.1980 i.d.F. vom 11.10.2018), https://www.kmk.org/fileadmin/Dateien/pdf/PresseUndAktuelles/2018/Beschluss_Menschenrechtserziehung.pdf, consulté le 18.06.2019.
115. KMK (2017), The Education System in the Federal Republic of Germany 2015/206, https://www.kmk.org/fileadmin/Dateien/pdf/Eurydice/Bildungswesen-engl-pdfs/dossier_en_ebook.pdf, consulté le 15.05.2019.
116. Legal Tribune Online (2018, September 26), Volks-ver-het-zung aus dem Ausland soll strafbar werden.
117. Leibniz-Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung (ZEW) (2019), Refugees Welcome? Understanding the Regional Heterogeneity of Anti-Foreigner Hate Crimes in Germany.
118. Lesben und Schwulenverband (LSVD) (2019), Wie viele Menschen sind lesbisch oder schwul?, <https://www.lsvd.de/nc/homosexualitaet/fragen-und-antworten.html#c11970>, accessed on 07.10.2019.
119. Library of Congress, (2018, November 9), Germany: Federal Court of Justice Rules Same-Sex Marriage Does Not Make Wife of Child's Mother Co-parent by Law: <http://www.loc.gov/law/foreign-news/article/germany-federal-court-of-justice-rules-same-sex-marriage-does-not-make-wife-of-childs-mother-co-parent-by-law/>, consulté le 24.05.2019.
120. Library of Congress (2017), Laws Concerning Children of Undocumented Migrants: Germany: <https://www.loc.gov/law/help/undocumented-migrants/germany.php>, consulté le 24.05.2019.
121. Live Democracy: <https://www.bmfsfj.de/blob/93488/e2475074ed5761fddd1bfa619e68d123/demokratie-leben-aktiv-gegen-rechtsextremismus-gewalt-und-menschenfeindlichkeit-englische-version-data.pdf>, consulté le 24.05.2019.
122. Morgenpost (2018, November 16), Die meisten Diskriminierungen in Schulen sind rassistisch.
123. Nations Unies, Comité des droits des personnes handicapées (2015), Concluding observations on the initial report of Germany, CRPD/C/DEU/CO/1.
124. Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (2016), Observations finales concernant le rapport de l'Allemagne valant dix-neuvième à vingt-deuxième rapports périodiques, CERD/C/DEU/CO/19-22.
125. Nations Unies, Comité des droits de l'enfant (CRC) (2014), Observations finales concernant les troisième et quatrième rapports périodiques de l'Allemagne, CRC/C/DEU/CO/3-4.

126. NTV (2018, November 2018), „Muslime gehören zu Deutschland“ - Plötzlich will Seehofer Brücken bauen.
127. NTV (2017, July 28), „Ehe für alle gilt ab 1. Oktober“.
128. Oberlandesgericht München (2018), Pressemitteilung 78 vom 11.07.2018 - Urteil im Strafverfahren gegen Beate Z. u. a. wegen Verdachts der Mitgliedschaft in einer terroristischen Vereinigung u.a. (NSU).
129. OECD (2018a), The Resilience of Students with an immigrant background.
130. OECD (2018b), Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees in Berlin.
131. OECD (2017, April 19), PISA 2015 Results (Volume III) -Students' Well-Being.
132. Parlement européen (2019), Résolution du Parlement européen du 14 février 2019 sur les droits des personnes intersexuées (2018/2878(RSP)).
133. Parliament of Nordrhein-Westfalen (2017), Schlussbericht des Parlamentarischen Untersuchungsausschusses IV, Drucksache 16/14450.
134. PEW Research Center (2018), Global Uptick in Government Restrictions on Religion in 2016 – Nationalist parties and organizations played an increasing role in harassment of religious minorities, especially in Europe.
135. PEW Research Center (2016), Europeans Fear Wave of Refugees Will Mean More Terrorism, Fewer Jobs.
136. Pink News (2017, July 21), Germany to begin gay weddings in October.
137. Police Nordrhein-Westfalen Cologne (2017), Abschlussbericht AG Silvester 2016.
138. Presserat (2017a), Publizistische Grundsätze (Pressekodex).
139. Presserat (2017b), Praxis-Leitsätze - Richtlinie 12.1 des Pressekodex.
140. Rebehn, S. (2019), Stumpfes Schwert, Deutsche Richterzeitung DRiZ 2019, 208 et seq.
141. Respect Berlin: <http://www.respectberlin.org/wordpress/>, consulté le 27.05.2019.
142. Reuters (2015, January 12), Merkel says Islam 'belongs to Germany' ahead of Dresden rally.
143. RFJ (2018, December 14), Naissances : l'Allemagne se dote d'un « troisième genre ».
144. Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration (2014), Diskriminierung am Ausbildungsmarkt Ausmaß, Ursachen und Handlungsperspektiven.
145. Schmahl, S. (2015), Rechtsgutachten über den Umgang mit rassistischen Wahlkampfplakaten der NPD.
146. School without racism – School with courage: <https://www.raa-mv.de/en/content/school-without-racism-%E2%80%93-school-courage>, consulté le 15.05.2019.
147. Senat von Berlin (2017), Zweiter Bericht zur Umsetzung des Berliner Aktionsplans zur Einbeziehung ausländischer Roma
148. Spiegel online (2019, April 25), Jeder zweite Deutsche hat Ressentiments gegen Asylsuchende.
149. Spiegel online (2018a, September 7), Reaktionen deutscher Manager zu Chemnitz - "Jeder ist aufgerufen, der Radikalisierung entgegenzutreten".
150. Spiegel online (2018b, July 10), Seehofer über Flüchtlinge - 69 Abschiebungen zum 69. Geburtstag.
151. Spiegel online (2018c, January 23), Anschlag in Plauen - Das Brandmal.
152. Statistisches Bundesamt (2019a), Gleichgeschlechtlichen Paare (darunter: gleichgeschlechtliche Ehepaare und eingetragene Lebenspartnerschaften), <https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bevoelkerung/Haushalte-Familien/Tabellen/3-4-gleichgeschlechtliche-lebensgemeinschaften.html>, consulté le 07.10.2019.
153. Statistisches Bundesamt (2019b), Population: <https://www.destatis.de/EN/FactsFigures/SocietyState/Population/Population.html>, consulté le 22.03.2019.
154. Statistisches Bundesamt (2019c), Fachserie 1, Reihe 2.4, Bevölkerung und Erwerbstätigkeit, Schutzsuchende - Ergebnisse des Ausländerzentralregisters.
155. Statistisches Bundesamt (2019d), Fachserie 11, Reihe 1, Bildung und Kultur, Allgemeinbildende Schulen, Schuljahr 2018/2019.
156. Statistisches Bundesamt (2019e), Migration und Integration – Integrationsindikatoren, https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bevoelkerung/Migration-Integration/Publikationen/Downloads-Migration/integrationsindikatoren-5122122177004.pdf?__blob=publicationFile, consulté le 16.12.2019.
157. Statistisches Bundesamt (2018), Statistisches Jahrbuch 2018: https://www.destatis.de/DE/Publikationen/StatistischesJahrbuch/Bildung.pdf?__blob=publicationFile, not accessible on 15.05.2019.

158. Statistisches Bundesamt (2018b), Fachserie 1, Reihe 2.2, Bevölkerung und Erwerbstätigkeit, Bevölkerung mit Migrationshintergrund – Ergebnisse des Mikrozensus 2017.
159. Strauss (2011), Studie zur aktuellen Bildungssituation deutscher Roma und Sinti.
160. Süddeutsche Zeitung (2019, January 21), Rassismus Dieses Gutachten zeigt, wie der Verfassungsschutz die AfD einschätzt).
161. Süddeutsche Zeitung (2018a, September 5), Manager, mischt euch ein!
162. Süddeutsche Zeitung (2018b, March 7), Freital-Prozess - Lange Haftstrafen gegen Terror-Gruppe Freital.
163. Süddeutsche Zeitung (2018c, January 6), Three months in hell - What I learned from three months of Content Moderation for Facebook in Berlin.
164. Tagesschau, (2018a, June 28), Wer nach Europa kommt – und wie, <https://www.tagesschau.de/ausland/fluechtlinge-un-105.html>, consulté le 29.04.2018.
165. Tagesschau, (2018b, May 31), Jeder vierte Flüchtling hat einen Job: <https://www.tagesschau.de/inland/fluechtling-arbeitsmarkt-103.html>, consulté le 29.04.2018.
166. Taz.de (2018, September 11), Roma in Sachsen - Es brennt in Plauen.
167. Telegraph (2018, July 5), Germans send anti-bullying experts into schools to stop anti-Semitism: <https://www.telegraph.co.uk/news/2018/07/05/germans-send-anti-bullying-experts-schools-stop-anti-semitism/>, consulté le 29.04.2018.
168. The Commissioner for Migration, Refugees and Integration, Startschuss für den Nationalen Aktionsplan Integration: <https://www.integrationsbeauftragte.de/ib-de/amt-und-person/aktionsplan-integration>, consulté le 15.05.2018.
169. The Local (2019, January 16), Boris Becker's son wins damages over AfD member's tweet: report.
170. The Local (2018, February 28), Roma and Sinti: Germans for centuries, but still considered outsiders.
171. The Local (2017, April 18), One in six German school kids regularly bullied.
172. The Washington Post (2018, August 8), Bullying, death threats and violence: German schools grapple with a string of anti-Semitic incidents: <https://www.washingtonpost.com/world/2018/08/08/bullying-death-threats-violence-german-schools-grapple-with-string-anti-semitic-incidents>, consulté le 29.04.2018.
173. UNESCO (2019), Global Education Monitoring Report 2019.
174. Vogel, D. (2015): Update report Germany: Estimated number of irregular foreign residents in Germany (2014), Clandestino Database on Irregular Migration.
175. Welt (2018, January 2), Muslim-Tweet: Strafanzeigen gegen AfD-Politikerin von Storch.
176. Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (2018), Ethnische Hierarchien in der Bewerberauswahl: Ein Feldexperiment zu den Ursachen von Arbeitsmarktdiskriminierung.
177. Www.Yogyakartaprinciples.org (2017), The Yogyakarta Principles plus 10, <http://yogyakartaprinciples.org/principles-en/yp10/>, accessed on 18.06.2019.
178. Zeit (2018, March 21), AfD-Abgeordnete beschäftigen Rechtsextreme und Verfassungsfeinde.
179. Zeit (2015, March 12), "Der Islam gehört zu Deutschland".
180. Zeit online (2018, September 27), Todesopfer rechter Gewalt – 169 Schicksale.
181. Zeit online (2017a, December 31), Kölner Silvesternacht - Zwei Jahre und 36 Verurteilungen später.
182. Zeit online (2017b, July 4), Jeder Siebzehnte ohne Schulabschluss.
183. Zeit online (2015a, September 10), Hasskommentare - Merkel fordert Facebook zum Löschen auf.
184. Zeit online (2015b, August 28), Facebook -Melden, anzeigen, anprangern.
185. Zentralrat Deutscher Sinti und Roma: <http://zentralrat.sintiundroma.de/zentralrat/wer-wir-sind/>, consulté le 29.04.2018.
186. Zick, A., et Preuß M. (2016), Einstellungen zur Integration in der Bevölkerung – Kurzbericht zum Projekt Zueinander – Zugehörigkeit und Gleichwertigkeit.

Secrétariat de l'ECRI
Direction générale de la Démocratie
Conseil de l'Europe
Tel.: +33 (0) 3 90 21 46 62
E-mail: ecri@coe.int

www.coe.int/ecri

 [@ECRI_CoE](https://twitter.com/ECRI_CoE)

www.coe.int

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe; elle élabore des rapports et formule des recommandations aux Etats membres.

European Commission
against Racism and Intolerance

ECRI
Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE